



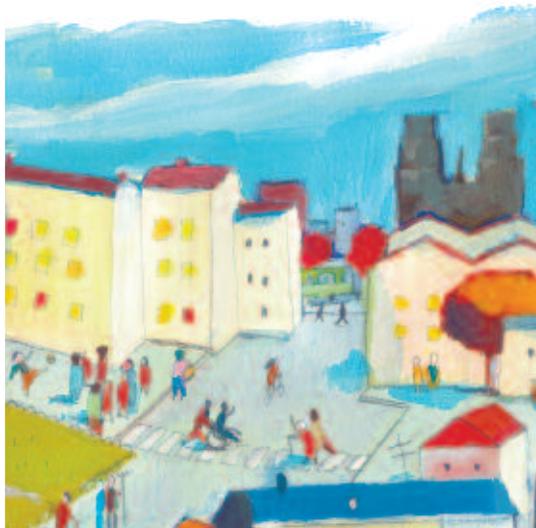
LA VILLE S'ENGAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 d'Orléans

LES PROPOSITIONS CITOYENNES ET LES ACTIONS DE LA VILLE



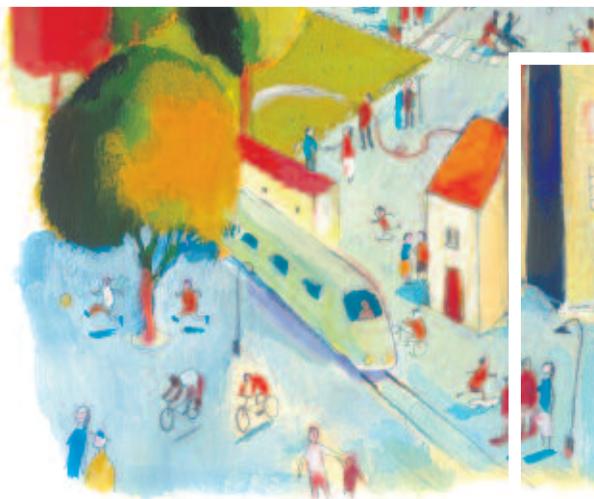
Vivre autrement



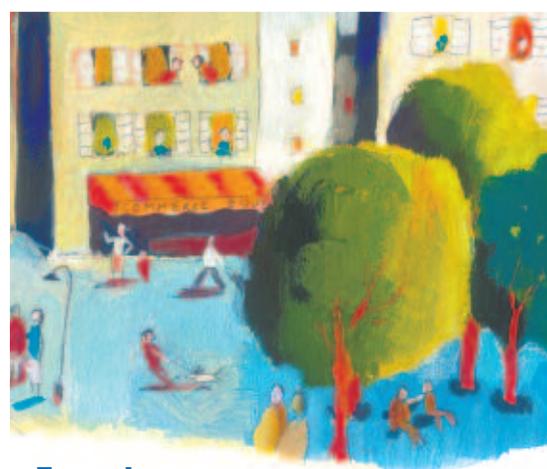
Réduire les exclusions



Habiter autrement



Se déplacer autrement



Favoriser un autre
développement



Revivifier la démocratie

→ Pour l'homme
et pour la planète



04

Comprendre le développement durable

08

Agenda 21 d'Orléans : deux ans de travail

11

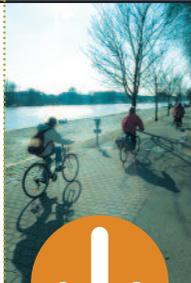
Se déplacer autrement

17

Habiter autrement

23

Vivre autrement



Le développement durable n'est jamais figé : il repose sur un principe d'amélioration continue.



29

Réduire les exclusions

35

Favoriser un autre développement

43

Revivifier la démocratie

48

Le programme : 234 actions pour l'avenir

51

Parlez-vous DD ?

52

Vingt et un gestes pour le 21^e siècle

Avec Vous!

L'Agenda 21 d'Orléans est le fruit d'un long travail, mené avec des citoyens de cette ville. Il constitue un programme d'avenir, exigeant et ambitieux. Certains, pourtant, le jugeront peut-être partiel, inégal, incomplet. Ils auront raison.

Le développement durable n'est jamais figé : il repose sur un principe d'amélioration continue. Et ce programme n'est qu'une première étape. Pour qu'il vive, pour qu'il s'enrichisse, il est indispensable que l'effort déjà entrepris avec les citoyennes et les citoyens se poursuive et s'élargisse. Si vous souhaitez, vous aussi, participer à cet engagement de la Ville, contactez-nous. Nous en serons heureux.

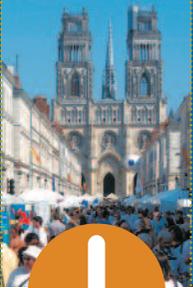
Pour participer au suivi de cet Agenda 21, écrivez à : **NELLY BONNEFOY** • Suivi Agenda 21 • Direction Développement durable et Promotion de la santé • 4 quai du Châtelet • 45000 Orléans ou à nbonnefoy@ville-orleans.fr en nous précisant vos nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone, ou appelez le : 02 38 79 28 16



Directeur de la publication : Serge GROUARD. Élu(e) en charge de l'Agenda 21 : Anne D'AUX. Directrice du Développement durable et Promotion de la santé : Nelly BONNEFOY. Directrice de la Communication : Adeline TUTOIS. Agence conseil à l'élaboration de l'Agenda 21, conception éditoriale et graphique, conception et réalisation rédactionnelle : ETIK-PRESSE. Réalisation graphique : Thomas BELLOUR. Correction : Danièle BOUILLY. Illustration : Olivier TALLEC. Photos : Jean PUYO et Jérôme GRELET (copyright Ville d'Orléans); Claude MARESTE (copyright ETIK-PRESSE); BÂTIR CENTRE; NASA; DR. Photogravure : Magie Bleue. Impression : Technigraphic - Tirage : 77 000 exemplaires. Dépôt légal à parution. La Ville remercie tous les citoyens qui ont participé au Forum 21 : cet ouvrage est d'abord le leur. Ce magazine a été imprimé sur papier recyclé à 100 %.



Lorsque des actions envisagées dans le cadre de l'Agenda 21 sont de la compétence de l'Agglo, les élus de la Ville qui y siègent lui proposeront de les mettre en oeuvre.



Afin que l'avenir ne soit plus « ce qui va arriver », mais « ce que nous allons en faire ».



Serge Grouard

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le document que vous venez d'ouvrir est unique. Et j'en suis fier. Parce qu'il a **entièrement été écrit avec vous**.

Nous pouvons en être fiers, aussi, parce qu'il engage la Ville d'Orléans dans **un programme de développement durable très ambitieux**. Et parce que l'élaboration de ce programme a déjà donné lieu à des actions très concrètes, parfois uniques, qui font de notre ville une pionnière sur la voie de l'avenir.

Le « développement durable », qu'est-ce que c'est ? Deux choses. C'est tout d'abord **une nécessité absolue, pour notre survie**. C'est aussi une aspiration généreuse, que certains ressentent avec plus ou moins d'impatience, mais que nous partageons tous.

Nous savons tous, plus ou moins, que nos systèmes économiques et sociaux, nés dans un après-guerre lointain, sont **aujourd'hui en crise**. Le chômage, l'exclusion, la solitude, la faim dans le monde, sont aussi les conséquences d'un système qui met l'homme au service de l'Économie, et non l'inverse.

Mais nous savons aussi que **ces systèmes menacent notre planète**. Nos systèmes de consommation, de production, tuent la biodiversité, accroissent la pollution, dégradent le vivant. Et réchauffent la planète, jusqu'à mettre en péril notre propre survie.

À cette menace environnementale, à nos aspirations d'un monde plus humain, le développement durable apporte une réponse. Il est **une démarche, mêlant étroitement l'environnement, le social et l'économique**, pour faire face aux défis qui se posent à nous. Et, pour reprendre une phrase du philosophe Henri Bergson, il est la voie qui permet que l'avenir ne soit plus « ce qui va arriver », mais « ce que nous allons en faire ».

Nous avons donc lancé, en 2004, un grand programme de développement durable. Techniquement, **on appelle cela un « Agenda 21 »**. C'est un agenda fixant les rendez-vous et engagements en faveur de la planète pour le 21^e siècle.

Pour l'homme et pour la planète

Élaborer un Agenda 21, c'est mettre en place, au niveau local, **les grands principes définis lors du Sommet de la Terre de Rio**, en 1992. Et définir une batterie d'objectifs, pour s'engager résolument dans le développement durable.

Nous avons travaillé longtemps pour mettre ce programme en place. Surtout, nous avons voulu travailler autrement. Je n'ai pas souhaité que ce soit les élus qui, seuls, décident. Je crois, par expérience, que dans une démocratie, **le premier homme politique, c'est le citoyen**.

Je crois que la responsabilisation de l'homme est le corollaire indispensable d'une politique humaniste et moderne, libérale et généreuse.

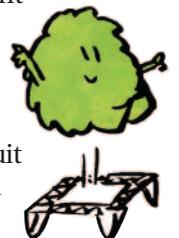
Cette expérience en est la preuve. Pendant de longues soirées, des femmes et des hommes, SDF ou architectes, jeunes ou retraités, experts ou novices du développement durable, ont débattu ensemble, librement. Merci à eux. Les élus présents avaient pour consigne de ne pas intervenir, sinon pour répondre aux questions qui leur étaient posées.

Ce Forum 21 a fait des propositions, qui ont conduit à la constitution de ce fameux Agenda 21 de la Ville d'Orléans.

C'est ce programme que vous avez en main. Les pages qui suivent contiennent les 234 propositions qui engagent la Ville dans le développement durable, pour les années à venir. Elles constituent une base riche et ambitieuse. Sans doute incomplète. Sans doute insuffisante, sur certains points. En la matière, il n'y a pas d'œuvre achevée : il ne peut exister qu'**une volonté de s'améliorer sans cesse**. Mais c'est bien notre volonté d'aller plus loin encore, avec vous.

Nous y consacrerons des efforts. De longs efforts. Nous connaîtrons sûrement des échecs, des déceptions, des retards. Il n'est pas d'œuvre humaine qui échappe à cette règle. Mais il n'en est pas, non plus, qui ne transforme le monde, si elle s'accompagne d'une véritable volonté. **Et d'une volonté commune, partagée par tous.**

Serge GROUARD,
Maire d'Orléans, Député du Loiret



5, 4, 3, 2, 1...

Le développement

5

bonnes raisons



NATURE

Une espèce de plante ou d'animal disparaît tous les mois de la surface du globe. Les forêts ont perdu 12 % de leur richesse biologique en trente ans. Notre production de déchets ne cesse de s'accroître : en France, elle a progressé de 72 % en

vingt-cinq ans (373 kg/an et par personne). Et nous serons bientôt neuf milliards sur cette terre.

INÉGALITÉS

En Europe l'espérance de vie est de 76 ans. Elle est de 45 ans au Burkina Faso. Conséquence logique : les flux migratoires vers les pays riches ont doublé en dix ans. En 2050, les pénuries d'eau concerneront 2 à 7 milliards de personnes. Aujourd'hui, un sixième de la population mondiale n'est jamais allé à l'école... En France, 20 % de la population a de gros problèmes de lecture.



RÉCHAUFFEMENT

L'effet de serre réchauffe la planète. D'ici la fin du siècle, la température moyenne mondiale va augmenter de 1,5 à 6 degrés. Les phénomènes météorologiques comme les tempêtes ou les cyclones seront aggravés. Des territoires risquent de disparaître.

SANTÉ

On estime qu'en France la pollution liée aux moteurs tue chaque année de 6 500 à 9 500 personnes. Le risque d'infarctus du myocarde triple dans l'heure qui suit une exposition au trafic routier. Une prise de sang effectuée sur quatorze ministres de l'Environnement européens a montré que leur organisme recelait 55 produits chimiques nocifs... dont certains interdits depuis des décennies. Catastrophes de Seveso (dioxine), de Minimata (mercure), de Bhopal (gaz) ; vache folle, poulet à la dioxine, amiante : les crises écologiques et sanitaires se multiplient.



DÉTRESSE

Aujourd'hui, 24 000 personnes meurent de faim chaque jour. Un milliard d'humains vivent avec moins de un euro par jour. Un enfant sur huit est exploité au travail. Dans les pays riches, la détresse progresse, le lien social s'effiloche. En France, on compte 1 200 000 RMistes. La dernière canicule a fait 15 000 morts, dont la quasi-totalité parmi des personnes âgées exclues de la cellule familiale. Le nombre de dépressions a été multiplié par 7 en trente ans. Dans le même temps, le taux de suicide a progressé de près de 25 % (13 000 décès par an).



durable, c'est :

20 JUILLET 1969

« Base de la Tranquillité » (Lune) – L'Homme débarque sur la Lune et regarde la Terre pour la première fois. Vue de là, c'est une petite boule bleue qui paraît bien fragile. Créé en 1968, le Club de Rome énonçait déjà les éléments du problème : l'explosion démographique, la diminution des ressources, l'écart entre le Nord et le Sud. En 1972, la conférence des Nations unies sur l'environnement enfonce le clou. Les premiers ministères de l'Environnement apparaissent. L'écologie devient un thème grand public.



27 AVRIL 1987



New York (États-Unis) – Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement, publie un rapport, « Notre futur commun », qui préconise une stratégie permettant de conjuguer développement et préservation de l'environnement. Le principe de développement durable est né.

4 dates

ZOOM

Principe 1 de la déclaration de Rio.
« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. »

13 JUIN 1992

Rio de Janeiro (Brésil) – Le Sommet de la Terre regroupe près de 180 pays : un record. Ensemble, les participants s'accordent sur vingt-sept principes afin de mettre en place et d'assurer le développement durable de notre planète. Dans le même temps, Rio fait son Agenda 21... qui renvoie à la réalisation d'Agendas 21 locaux. Le développement durable s'organise sur trois axes clairs : environnement, social, économie.

28 FÉVRIER 2005

Paris (France) – Déjà, en 1995, la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement a posé trois principes fondateurs du développement durable : précaution, prévention, pollueur/payeur. En 2000, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) avance sur cette base. Puis, le 28 février 2005, la charte de l'environnement, qui précise que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », est introduite dans la Constitution française. Cette charte constitue un engagement fort de la France pour le développement durable.

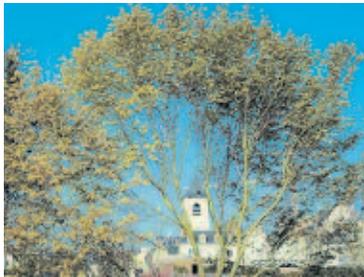


5, 4, 3, 2, 1... Le développement

ENVIRONNEMENT

C'est évidemment la base du développement durable. Préserver l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, la qualité de nos aliments; les sols, les océans, les forêts, la biodiversité; lutter contre l'effet de serre et le réchauffement de la planète... Face aux catastrophes annoncées ou en cours, une politique

environnementale est plus qu'une nécessité. C'est une condition de survie, pour la Terre, pour nous-mêmes, pour nos enfants.



ÉCONOMIE

Nous le savons : nos systèmes productivistes ne savent pas intégrer les coûts environnementaux et sociaux qu'ils engendrent. Le respect de la Terre, comme la volonté d'y vivre tous harmonieusement, suppose d'accoucher d'un autre mode de production et de régulation, dans lequel l'économie est au service de l'homme et de la planète – et non l'inverse.

SOCIAL

C'est le deuxième axe du développement durable. Il suppose de réduire les inégalités et l'exclusion, d'alléger la détresse, de prévenir la faim et la misère. Ce sont là des objectifs en phase avec nos valeurs humanistes et républicaines. Mais c'est aussi un engagement indispensable pour le respect de l'environnement : un développement harmonieux suppose que chacun en profite et que tous y participent; le développement ne peut être durable que s'il est partagé.



Principe 4 de la déclaration de Rio.
« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. »

Z
O
O
M



KYOTO

Y
O
T
O

En 1997, à Kyoto (Japon), l'ensemble des pays s'accorde pour réduire leurs productions de gaz à effet de serre (CO₂, oxydes nitreux, etc.). En février 2005, le protocole dit de Kyoto entre en vigueur : de 2008 à 2012, les pays signataires (qui représentent plus de 60 % des émissions de gaz à effet de serre) s'engagent à ramener leurs émissions à un niveau inférieur de 5 % à celui de 1990.

Pour aider les pays à tenir leurs engagements, deux systèmes de flexibilité ont vu le jour. Ceux qui parviennent à faire mieux que l'objectif peuvent revendre des « quotas

d'émission » à ceux qui n'y parviennent pas. De plus, un producteur du Nord peut également gagner des quotas en contribuant, par transfert de technologie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement.

Aujourd'hui une tonne de CO₂ se vend 20 euros. Et les pays préparent déjà l'après-Kyoto. La conférence de Montréal qui s'est achevée en décembre 2005 a permis d'entretenir un dialogue entre tous les participants, y compris les États-Unis, non signataires du protocole.

durable, c'est :

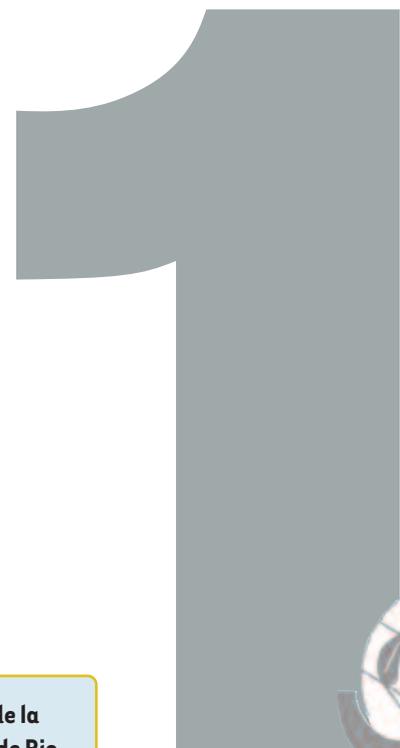
LA TRANSVERSALITÉ

Le développement durable ne consiste pas à juxtaposer des actions environnementales, sociales et économiques. Il vise à conduire des actions de façon transversale afin d'établir un cercle vertueux entre ces trois pôles. Cela suppose de dépasser les cadres fonctionnels classiques (notamment administratifs) pour poser les problèmes dans leur globalité. Cela implique de croiser l'ensemble des visions et des compétences disponibles, pour des solutions plus « durables ».



Z
O
O
M

Principe 5 de la déclaration de Rio.
« Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable. »



outil



Principe 10 de la déclaration de Rio.
« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. »

Z
O
O
M

L'AGENDA 21

« Penser global, agir local ». Le principe souvent répété du développement durable incite à penser aux enjeux planétaires. Mais il est nécessaire d'agir directement au plus près des problèmes : à l'échelle des Villes. C'est à elles de définir leurs programmes de développement durable, de fixer leurs moyens d'action, de poser leurs objectifs. Concrètement : cela s'appelle un Agenda 21 (pour « 21^e siècle »).

Élaborer un Agenda 21, c'est fixer une batterie d'objectifs pour intégrer le développement durable dans la cité. C'est définir, avec les citoyens et de façon transversale, un vaste plan d'action environnemental, social et économique, pour mettre en place à l'échelon local les principes du Sommet de la Terre de Rio et du développement durable. Pour l'homme et pour la planète.

méthodes

LA PARTICIPATION

L'avenir ne sera humain que si tous s'y associent et que tous y participent. Le développement durable ne peut pas être le seul apanage des gouvernants. Il relève d'une logique « remontante » plutôt que « descendante ». C'est aux habitants d'initier, de débattre, d'agir ; de se réapproprier leur vie, leur ville, leurs envies. Dans cet esprit, la Ville d'Orléans a voulu faire de son Agenda 21 un outil pour « ré-inventer » la politique et donner aux citoyens la place qui doit être la leur : celle de véritables hommes politiques, responsables et actifs.



L'Agenda 21

Deux ans de travail, et un



Lancé en février 2004, au conseil municipal, l'Agenda 21 a demandé deux ans de travail. Pour apprendre à agir autrement; pour lancer, déjà, des initiatives très concrètes. Mais aussi pour laisser le temps aux citoyens de réfléchir, de débattre, et de proposer. Cet Agenda doit être le leur.

LANCEMENT
Février 2004. Serge Grouard, député-maire d'Orléans, lance l'Agenda 21 de la Ville en conseil municipal : « Le développement durable est pour moi, pour nous, le thème majeur qui oriente notre siècle et qui lui donne un sens. »

CONSEIL
La Ville choisit de se faire accompagner par un bureau d'études, **ETIK-PRESSE**, qui l'accompagnera tout au long du processus, pour élaborer son Agenda 21.

DIAGNOSTIC. **ETIK-PRESSE** remet à la Ville un « pré-diagnostic », analysant, sous l'angle du développement durable, tous les grands programmes conduits par la Ville d'Orléans depuis dix ans.



PILE À COMBUSTIBLE. La Ville met en place, avec EDF et l'OPAC, une expérience de production d'électricité et de chauffage par pile à combustible, dans un immeuble à La Source. C'est la deuxième expérience de ce type en France, pour cette énergie d'avenir.

ÉCHANGES. Première réunion plénière des correspondants du développement durable.

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

GPI

CS

CS

GPI

CS

GPI

CS

GPI

GPI

CS

TRANSVERSALITÉ. Création de deux structures transversales pour l'élaboration de l'Agenda 21 : un Groupe de pilotage initial (GPI), composé du maire, d'élus, de la Direction générale et de directeurs de services; et un Comité de suivi (CS) pour relayer les décisions du GPI.

TRANSVERSALITÉ. La Ville met en place un « correspondant du développement durable » dans chaque grand service. Ces agents (une quarantaine) sont les garants d'une bonne transversalité et de la prise en compte du développement durable dans les pratiques et les projets de la Ville.

ÉNERGIE. La Ville achève un audit sur la consommation d'énergie des 14 plus gros bâtiments municipaux. Mise en chantier d'un audit portant sur l'ensemble des bâtiments.

COMMERCE ÉQUITABLE. La Ville lance une opération unique de soutien au commerce équitable.

Objectif : aider chaque commerçant de la Ville à vendre au moins un produit de commerce équitable ou des cartes de don en faveur du microcrédit, grâce à un partenariat passé avec l'association **Les Vitrites** d'Orléans et la CCI.

FORMATION. La Ville organise pour ses services une visite du site de l'Office national des forêts (construction bois).

DIRECTION. La Direction de l'Environnement et de la Santé devient officiellement la Direction Développement durable et Promotion de la santé (3D-PS).

FORMATION. Séminaire d'une journée sur le développement durable pour les élus, les correspondants du développement durable et les responsables de service de la Ville (100 personnes).



d'Orléans

programme rédigé avec les citoyens.

SENSIBILISATION. La présentation des vœux du maire aux personnalités de la ville est entièrement dédiée au développement durable.

ÉTAT DES LIEUX. ETIK-PRESSE remet un document réalisant un état des lieux complet des forces et faiblesses de la ville en matière de développement durable. Ce document de 230 pages couvre l'ensemble des domaines concernés, de la qualité de l'air à l'analyse de la démocratie de proximité. Il permet déjà de cibler des axes d'action.



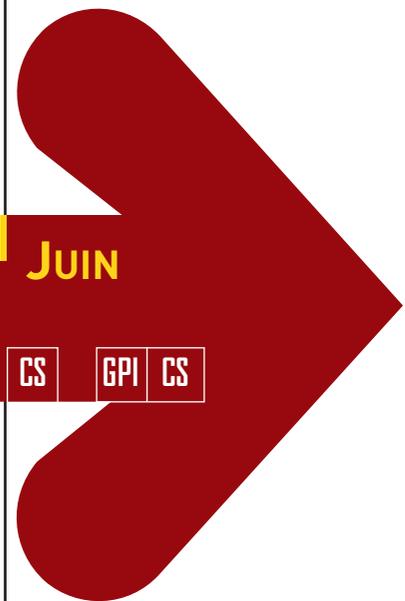
PARTICIPATION. La Ville lance la phase de démocratie participative, en organisant cinq grandes réunions publiques dans les quartiers. Le but : présenter les principes du développement durable. Recueillir les attentes des citoyens. Et faire émerger des candidatures pour un Forum 21 qui rédigera l'Agenda 21. Tout le monde peut être candidat.



PARTICIPATION. Lancement officiel du Forum 21, lors d'une séance plénière à la médiathèque. Ce Forum est composé des citoyens qui se sont portés volontaires lors des réunions publiques, et de représentants du monde associatif, économique et institutionnel, ainsi que d'élus et de membres des services de la Ville (157 personnes).

NOTORIÉTÉ. Serge Grouard intervient aux Assises nationales du développement durable de Toulouse, au nom des Maires des grandes villes de France.

FORMATION. Au cours du séminaire InfoCadres (formation des cadres de la Ville), une journée est consacrée au développement durable.



FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

CS

GPI

CS

GPI

CS

GPI

CS

CS

GPI

CS

GPI

CS

ACHATS DURABLES. La Ville d'Orléans adopte sa « Charte des achats durables », qui engage la Ville à privilégier dans ses achats les produits environnementaux, solidaires et équitables.



VOITURES PROPRES. La Ville lance son premier « appel d'offres durable ». Il permet de renouveler son parc automobile à 66 % en véhicules propres (la loi demande 20 %).

ESPACES VERTS ÉCOLOGIQUES. Journée portes ouvertes « protection biologique intégrée » au centre horticole d'Orléans. La Ville a supprimé les pesticides dans ses serres : elle limite les organismes nuisibles pour les plantes en introduisant des prédateurs naturels.

SHOWROOM. Showroom « commerce équitable » à Orléans. À l'initiative de la Ville, les plus grosses centrales d'achats de commerce équitable présentent leurs produits aux commerçants orléanais.

SENSIBILISATION. *Orléans.mag* consacre un dossier à l'Agenda 21 et au développement durable.

SENSIBILISATION. Premières Journées du développement durable, à Orléans. 15 000 personnes participent à cette manifestation (1 Orléanais sur 8). À cette occasion, la Ville lance officiellement sa campagne de soutien au commerce équitable et au micro-crédit, en partenariat avec les commerçants.

L'Agenda 21 d'Orléans



PARTICIPATION. Deuxième série de séances de travail des ateliers du Forum 21.

PARTICIPATION. Troisième série de séances de travail des ateliers du Forum 21.

NOTORIÉTÉ. Au premier Salon « EquitExpo », sur le commerce équitable, la Ville d'Orléans est la seule collectivité locale partenaire, sur plus de 100 exposants.



COMMERCE ÉQUITABLE. Mise en place d'un pôle équitable au marché de Noël.

PARTICIPATION. Quatrième et dernière série de séances de travail des ateliers du Forum 21. Au final, le Forum 21 fait 234 propositions, qui sont validées par la Ville.

234

JUILLET/AOÛT

SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE | JANVIER | FÉVRIER

CS GPI

CS

GPI

CS

CS

GPI

PDE. La Ville lance son « Plan de déplacement employés » (PDE), pour aider ses 2 600 agents à mieux se déplacer, tout en polluant moins.

AIDE AU TIERS-MONDE. Signature d'une convention Parakou/PlaNet Finance /Orléans. Pour aider le Nord-Bénin, la Ville enrichit sa coopération décentralisée, en l'orientant vers le microcrédit.



FORMATION. Les 280 personnes du service Petite Enfance de la Ville reçoivent une formation interactive au développement durable.



FINALISATION DES OBJECTIFS. Validation de l'Agenda 21.

RÉDACTION. Rédaction et mise en forme de l'Agenda 21.

NOTORIÉTÉ. Tananarive (Madagascar) : lors de l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, Serge Grouard, député-maire d'Orléans, est invité à présenter la convention microcrédit signée avec PlaNet Finance et la Ville de Parakou, comme un modèle totalement nouveau de coopération décentralisée.



Présentation au Conseil municipal. Publication du programme de la Ville.

LE SAVIEZ-VOUS ?

ORLÉANS BIEN PLACÉE

Au total, 31,4 % des Orléanais n'effectuent aucun déplacement pour aller au travail, ou n'utilisent que des modes de transport pas ou peu polluants (à pied, deux-roues, transports en commun). Pour comparer : le chiffre correspondant est de 25,2 % pour Blois, 25,3 % pour Bourges, 27,7 % pour Angers, 29,3 % pour Nantes (source : Insee).



Se déplacer *autrement*

Circuler, c'est vivre, échanger, travailler, visiter, se rencontrer. Mais aujourd'hui, se déplacer, c'est trop souvent polluer. Polluer l'air : les transports terrestres et aériens sont responsables de 25 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂).

Polluer le paysage, avec des équipements routiers mordant sur la nature.

Polluer la vie, avec les accidents, le bruit, les embouteillages, le stress. Participer au réchauffement climatique avec ses conséquences sur l'homme et son économie. L'atelier « Se déplacer autrement » du Forum 21 a donc retenu une série d'objectifs, regroupés en huit axes majeurs.



VOIR
LES ACTIONS,
PAGES 48
À 50

Se déplacer autrement

LA VILLE MONTRE L'EXEMPLE



Favoriser le vélo

(ACTIONS 1 À 11)

Particulièrement adapté aux distances urbaines, et peu coûteux, le vélo est un outil de mobilité « totalement écologique ». Les habitants le savent : selon une étude de septembre 1995 (Vélocité), Orléans est la 7^e ville française pour l'utilisation du vélo. Pourtant, le bilan est encore insatisfaisant, et la pratique de ce moyen de transport s'accompagne souvent d'un sentiment d'insécurité. Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage donc à :

- Développer progressivement un réseau sûr, continu et jalonné de voies cyclables pour favoriser la pratique du vélo en toute sécurité – Informer la population de cette démarche – Accroître les capacités de stationnement vélo, sur la voirie

ZOOM

En 2004, Orléans comptait seulement 44 km de voies cyclables (soit 12 % du total de la voirie) et 524 places de stationnement deux-roues. Pourtant le vélo représente 6 % des déplacements dans le centre – soit nettement plus que dans la plupart des autres villes.

- et dans les nouvelles constructions
- Sensibiliser la population à l'usage du vélo
- Multiplier les liaisons entre le vélo et les transports en commun pour une vraie « intermodalité » environnementale
- Soutenir des locations de longue durée à tarifs réduits (notamment en direction des étudiants) et conduire des expériences de location de vélo.

En 2005, parmi les véhicules de la Ville devant être renouvelés, 66 % l'ont été en véhicules propres (la loi n'impose que 20 %).

En 2005, la Ville a lancé un Plan de déplacements employés (PDE) pour aider ses 2 600 agents à circuler mieux tout en polluant moins.

Rue : un partage responsable

(ACTION 12)



La rue est à tout le monde. Mais, de plus en plus, son partage aboutit à un fractionnement difficilement réalisable et particulièrement onéreux pour les habitants (un trottoir pour les piétons, des places de stationnement, une bande cyclable, une chaussée pour la voiture, un couloir pour les transports en commun, des feux de signalisation, etc.).

La Ville s'engage donc à :

- Favoriser l'aménagement de « zones libres » ou « zones 30 » de partage responsabilisé de l'espace public, partout où la circulation le permet.

La mise en œuvre du Plan de sécurisation routière des écoles donne lieu à la création de nombreuses zones 30 aux abords des établissements scolaires.



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



Diminuer l'impact de la voiture

(ACTIONS 13 À 18)

Chaque année, une voiture rejette trois fois son poids de polluants. Certes, la qualité de l'air d'Orléans, mesurée par Lig'Air, est globalement satisfaisante. Mais

Orléans entend favoriser fortement les modes de déplacement les plus « propres ». Pour cela, dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage à :

- Soutenir les expériences de covoiturage et les véhicules propres – Favoriser une véritable intermodalité entre la voiture et les transports collectifs – Initier ou appuyer des projets routiers permettant de diminuer le trafic de transit (notamment : contournement d'Orléans).

ZOOM

De par sa géographie et l'absence d'un vrai contournement, la ville doit faire face à un « transit automobile » important. Chaque jour, 150 000 véhicules empruntent les ponts de l'agglomération.

La Ville a signé en 2004 un accord avec « service-public.fr » permettant de télécharger de chez soi des documents administratifs et de réduire ainsi les déplacements urbains.



Améliorer les transports en commun

(ACTIONS 19 À 23)



L'Agglo a déjà initié, avec la Ville, une offre de transports en commun qui ne cesse de s'améliorer et dont la fréquentation s'accroît sensiblement chaque année. Mais dans le cadre de son Agenda 21, la Ville entend aller plus loin et s'engage à :

- Soutenir les transports en commun pour les rendre plus attractifs et plus rapides – Mener des actions de sensibilisation en faveur du bus ou du tramway, en partenariat avec les acteurs socio-professionnels – Tenter des expériences nouvelles en matière de déplacements fluviaux (Loire, canal d'Orléans), dans le cadre du projet Loire-trame verte.

L'abonnement annuel « entreprise » proposé par l'Agglo permet au salarié de circuler douze mois en transports en commun, pour le prix de sept.

ZOOM



Se déplacer autrement

LA VILLE MONTRE L'EXEMPLE



Afin de diminuer l'impact de la voiture et de favoriser l'usage des transports en commun, la Ville va inciter les commerçants à offrir des tickets de bus ou de tram à leurs clients.



Redonner sa place au piéton

(ACTIONS 24 & 25)

La voiture a souvent modelé les villes à son usage et réduit la possibilité du plus simple et du plus écologique des modes de déplacement : la marche à pied. De plus, les trottoirs sont souvent encombrés et peu com-



modes. Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage donc à redonner toute sa place au piéton, et notamment à :

ZOOM

À Orléans, 13 % des habitants vont travailler à pied. C'est davantage que dans la plupart des villes équivalentes.

- Réduire les mobiliers urbains, les panneaux de signalisation, et mieux les disposer – Aider à développer les « pédibus » pour conduire les enfants à l'école et ainsi favoriser la marche à pied dès le plus jeune âge.

Réduire les déplacements

(ACTIONS 26 à 30)

Orléans entend s'engager pour des déplacements plus « propres ». Pour autant, certains trajets que nous effectuons aujourd'hui sont sans doute inutiles. Dans une société dont 50 % de la richesse repose sur la production et l'échange d'informations, les nouvelles technologies permettent notamment de « réduire les déplacements » de façon efficace. De même, toute action engagée aujourd'hui en faveur des « circuits courts », favorisant la proximité géographique, entraîne également une réduction substantielle des flux physiques



(personnes et marchandises). L'Agenda 21 de la Ville d'Orléans entend donc :

- Favoriser le commerce de proximité et soutenir les marchés locaux – Poursuivre le maintien de l'activité économique à proximité des lieux de vie et mieux gérer les flux économiques vers le centre-ville – Soutenir les initiatives de télégestion et de télétravail, en partenariat avec les organismes consulaires – Développer autant que possible un accès dématérialisé à l'ensemble des informations et des démarches administratives.

La restructuration des six mairies de proximité a permis de rapprocher l'administration des citoyens.

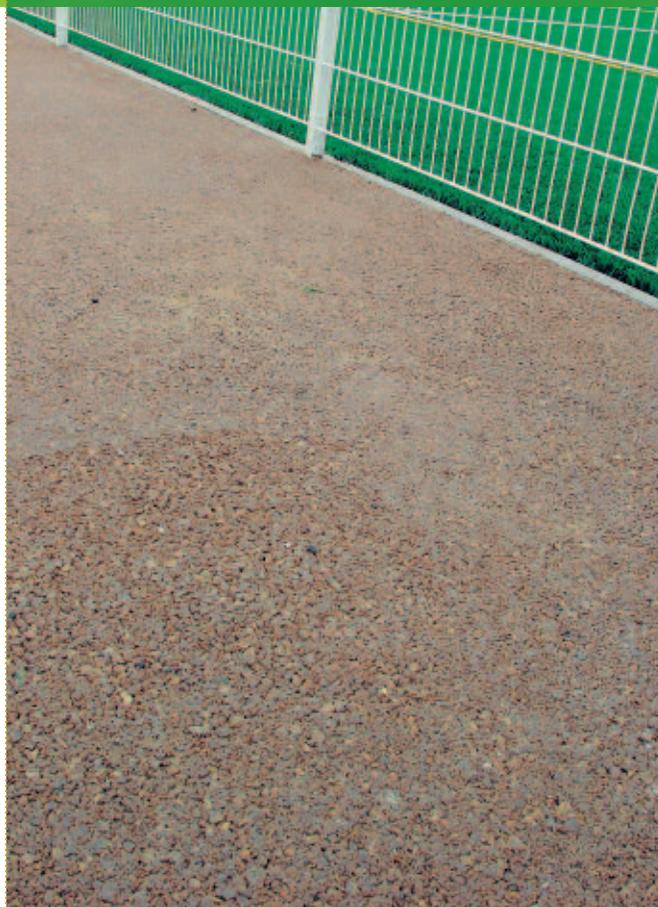
ZOOM



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville lutte contre la multiplication du mobilier urbain. La Charte du mobilier urbain et la Charte des terrasses et restaurants permettent de mieux organiser l'espace public.



Lutter contre les nuisances sonores

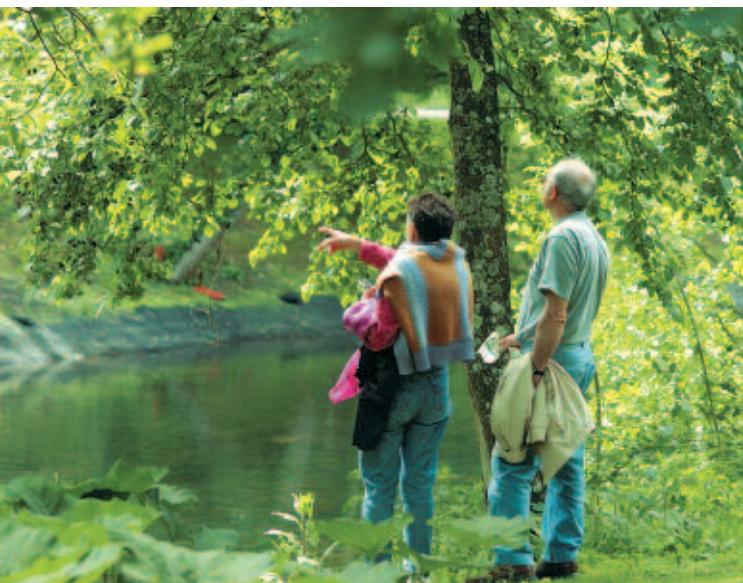
(ACTION 31)

Les véhicules à moteur ne font pas que polluer l'air : ils génèrent également une nuisance sonore importante. Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville entend lutter contre le bruit et s'engage à :

Z
O
O
M

En France, 80 % des bruits émis proviennent des transports !

- Agir pour privilégier les véhicules et les équipements d'utilité publique les plus silencieux.



Développer des voiries « écologiques »

(ACTION 32)

La mise en place, l'entretien ou la rénovation de la voirie s'élaborent prioritairement selon des exigences techniques. Mais des solutions apparaissent pour évoluer vers des voiries plus écologiques. Les liants de revêtement de voirie peuvent être végétaux, les matériaux poreux peuvent ralentir l'écoulement des eaux en cas de forte pluie et réduire sensiblement le bruit. Au travers de son Agenda 21, la Ville d'Orléans s'engage donc à :

- Conjuguer respect de l'environnement, préservation des ressources fossiles et innovations techniques, en améliorant chaque fois que cela est possible ses techniques de voirie, notamment par des matériaux poreux.

Orléans compte 360 kilomètres de voirie.

Z
O
O
M

Sans attendre la finalisation de l'Agenda 21, des actions importantes ont été engagées.

Se déplacer *autrement* dès maintenant

Favoriser le vélo – → Inclusion d'aires de stationnement vélo dans le projet de la nouvelle gare SNCF – → Programme Ville d'installation d'arceaux à vélo dans les sites les plus fréquentés – → Création de nouvelles voies cyclables dédiées, à contresens –  → Plan de communication sur les nouveaux aménagements du projet Loire à vélo – → Coulée verte Loire-Loiret : itinéraire cycliste reliant la Loire au Loiret – → Projet Boucle en forêt : itinéraire de découverte de la forêt d'Orléans – → En mars 2006, actualisation par l'AggLO d'une carte du réseau cyclable éditée à 20 000 exemplaires – → Budgétisation par l'AggLO de deux millions d'euros par an pour développer le réseau cyclable purement urbain. **Rue : un partage responsable** – → Aménagement de la rue de la République en cohabitation piétons, tramway, cyclistes et véhicules occasionnels. **Diminuer l'impact de la voiture** – → Une borne de recharge pour véhicules électriques a déjà été installée dans le parking Charpenterie. Sept parkings relais sont à l'étude dans le cadre de la création de la deuxième ligne de tramway. **Améliorer les transports en commun** –  → Lancement d'une deuxième ligne de tramway –  → Mise en circulation de bus « propres » au diester avec filtres à particules et de 29 bus accessibles aux personnes handicapées – → L'AggLO prévoit de développer les aires de stationnement vélo aux arrêts bus et tram – → La deuxième ligne de tramway sera étudiée pour envisager un lien avec les pistes cyclables – → L'AggLO lance un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui intégrera les préoccupations du développement durable –  → Des contacts ont été pris entre la Ville, l'AggLO et l'association Les Vitrines d'Orléans pour permettre aux commerçants de distribuer à leurs clients des titres de transports en commun – → Un système de « filobus » est en test depuis peu sur le quartier de La Source, le dimanche – → Une convention est en cours de préparation avec une association, afin d'organiser un passage du fleuve en bateau, l'été. **Redonner sa place au piéton** – → Création d'une zone piétonne sur tout le quartier Bourgogne – → Mise en place d'une Charte de mobilier urbain et d'une Charte des terrasses et restaurants en direction des commerçants, pour organiser leurs terrasses dans le respect de l'accessibilité. **Réduire les déplacements** – → Inscription de commerces de proximité dans les aménagements de ZAC (dont programmes en cours : Clos-Rozay et Îlot de la Râpe) – → Lancement d'un programme d'études sur les livraisons en ville, par l'Agence d'urbanisme –  → Mise en ligne de formulaires administratifs. **Lutter contre les nuisances sonores** – → Acquisition par la Ville de sonomètres destinés à contrôler les véhicules bruyants – → Acquisition d'un matériel de manutention électrique au centre de production des Espaces verts et de petits matériels d'entretien « silencieux ». **Développer des voiries « écologiques »** –  → Été 2005 : expériences de voiries « alternatives » au Parc des Montées avec enrobé liant végétal, et rue Saint-Marc avec des enrobés tièdes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LOGEMENT
=
INDUSTRIE

Les constructions (résidences et bureaux) sont, à elles seules, responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (dont les deux tiers sont imputables à l'habitat des particuliers). C'est moins que les transports (27 %), mais autant que les rejets liés à l'industrie manufacturière.



Habiter *autrement*



Une ville n'est pas seulement un regroupement d'habitants, d'immeubles et de commerces. C'est d'abord une organisation humaine de l'espace et des échanges, qui doit rassembler plutôt qu'exclure. Et un environnement qui ne devrait pas rejeter tant de polluants, ni tant d'hommes.

Parce que le secteur résidentiel et tertiaire est, après les transports, l'un des secteurs-clés dans la lutte contre le réchauffement de la planète ; parce que l'aménagement de l'espace peut accroître ou réduire les transports ;

et parce qu'il faut éviter la création de ghettos... L'urbanisme et l'habitat durables offrent non seulement de nouvelles énergies et de nouvelles techniques, mais aussi de nouvelles volontés, pour vivre ensemble.



VOIR
LES ACTIONS,
PAGES 48
À 50

Habiter *autrement*

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville a été l'une des premières en France à développer un système de télégestion du chauffage, permettant d'ajuster la température en fonction de l'occupation des salles.

Favoriser un urbanisme durable

(ACTIONS 33 À 41)

Depuis le manque de locaux à vélo jusqu'aux difficultés pour équiper les bâtiments en solaire, le constat fait par les ateliers du Forum 21 est clair. Trop souvent, l'habitat et les règles qui l'organisent jouent au détriment des transports propres, de la mise en place des nouvelles énergies, de la régulation des eaux, etc. Pour construire des immeubles plus environnementaux, ou pour améliorer l'ancien, la Ville d'Orléans s'engage à :

- Revoir les règlements d'urbanisme et notamment le Plan d'occupation des sols (POS), afin d'imposer des locaux facilitant le tri sélectif et l'usage du vélo dans les constructions neuves, et afin de favoriser dans tous les immeubles la pose d'éléments solaires, de toitures végétalisées, de récupérateurs de pluie
- Sensibiliser les acteurs du bâtiment à une gestion écologique des chantiers
- Définir par secteur géographique des coefficients minimaux de végétalisation des constructions et des coefficients maximaux d'imperméabilisation ou de perméabilité des sols
- Distribuer aux demandeurs de certificats d'urbanisme un guide d'incitation au développement durable dans la construction et l'aménagement
- Rapprocher les points d'apport volontaire des sites de forte production de déchets.



Z
O
O
M

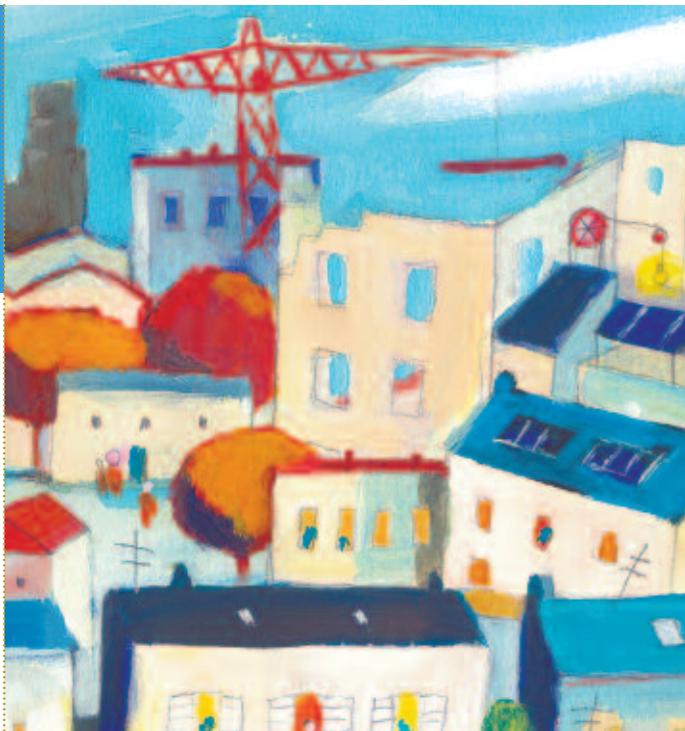
De 1998 à 2004, à Orléans, aucun projet de solaire photovoltaïque n'a été présenté à l'Ademe. Et seuls six chauffe-eau solaires ont pu être subventionnés.



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville met en place, avec EDF et l'OPAC, une expérience de production d'électricité et de chauffage par pile à combustible, dans un immeuble à La Source (photo à gauche)



Choisir la Haute qualité environnementale (HQE)

(ACTIONS 42 À 47)

La Haute qualité environnementale, en théorie, c'est simple : il s'agit de maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et de créer un environnement intérieur sain et confortable. Cela peut même paraître simpliste et subjectif. Mais les critères commencent à être précis, les labellisations s'esquissent. La Ville d'Orléans entend être présente dans ce domaine et s'engage à :

- Prendre en compte les principes de la HQE dans l'aménagement de toute nouvelle ZAC et la construction de bâtiments publics – Soutenir la mise en place d'éléments « énergies renouvelables » et de procédés limitant le gaspillage des ressources chez les particuliers – Soutenir l'usage du bois dans la construction et le chauffage au bois – Présenter un bilan de la cogénération à Orléans – Étudier la possibilité d'une modulation de la taxe locale d'équipement (TLE) favorisant les bâtiments répondant à une série de critères HQE.

Pour ses contrats avec les exploitants de chauffage, la Ville pratique un engagement sur contrat qui encourage l'exploitant à moins ou à mieux consommer.

La Haute qualité environnementale, c'est quatorze objectifs. 1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat. 2. Choix intégré des procédés et produits de construction. 3. Chantier à faibles nuisances. 4. Gestion de l'énergie. 5. Gestion de l'eau. 6. Gestion des déchets d'activité. 7. Entretien et maintenance. 8. Confort hygrothermique. 9. Confort acoustique. 10. Confort visuel. 11. Confort olfactif. 12. Conditions sanitaires. 13. Qualité de l'air. 14. Qualité de l'eau.

Sensibiliser en matière de logement « durable »

(ACTION 48)

Orléans est une ville où subsistent de nombreuses maisons individuelles (25 % des logements). Une information du public sur l'amélioration de l'habitat peut donc s'avérer très porteuse. La Ville s'engage donc à :

- Informer et sensibiliser les Orléanais, mais aussi les bailleurs, les syndicats de copropriété sur les économies d'énergie, les déchets, l'eau...

À Orléans, 59 % des logements sont équipés d'un chauffage individuel, ce qui est nettement plus que dans des villes comparables (54 % à Bourges, 44 % à Tours et 52 % à Angers).



Habiter autrement

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville a ouvert, en décembre 2004, la Maison de l'habitat, rue Jeanne-d'Arc. Celle-ci constitue un guichet unique pour le logement social et un lieu de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau dans les habitations.



Gérer le risque inondation

(ACTION 50)

Orléans a le bonheur d'être située au bord de la Loire. C'est aussi un risque. Pour un niveau de crue important, le quartier Saint-Marceau risque d'être lentement mais totalement inondé. En cas de rupture des levées, phénomène plus grave et imprévisible qui s'est produit par le passé, le Val serait inondé de façon brutale. La Ville s'engage donc à :

- Mieux informer sur les risques d'inondation, et notamment au moment de la construction en zone inondable.

La surveillance de la Loire par le réseau CRISTAL permet au Service de prévision des crues d'alerter le préfet et de donner des prévisions de hauteur d'eau 48 heures à l'avance.

ZOOM



Sensibiliser les habitants aux pollutions domestiques

(ACTION 49)

Les études le prouvent : les produits d'entretien, les colles, certains traitements pour le bois, les panneaux de particules bois, certaines mousses ou isolants (dont bien sûr l'amiante) peuvent polluer gravement nos intérieurs. Et, faute d'aération, l'atmosphère de nos habitations est souvent moins saine que celle d'un boulevard urbain. La Ville s'engage donc à :

- Sensibiliser le public et les différents bailleurs aux risques potentiels des différents produits ou matériaux utilisés lors de la construction de logements.

Les traitements du bois à base de Pentachlorophénol (PCP) sont interdits aux États-Unis et en Suède, car ils contiennent des substances cancérigènes. Mais ils sont librement vendus en France.



Inclure l'intergénérationnel et la solidarité dans la structure urbaine

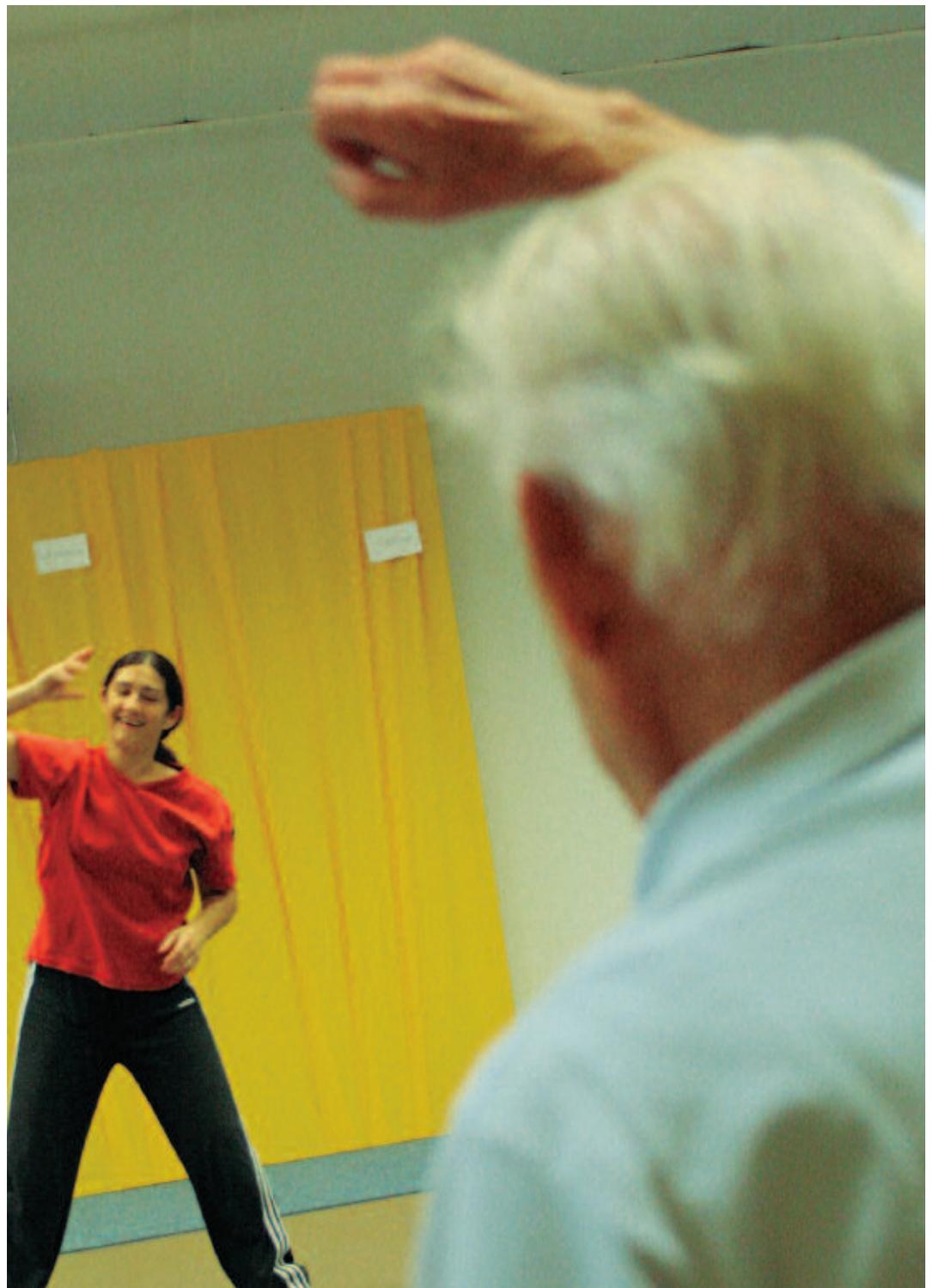
(ACTIONS 51 à 55)

La ville ne doit pas être une machine à exclure, une mosaïque de quartiers repliés sur eux-mêmes, en autant de ghettos autocentrés. L'actualité nous le rappelle régulièrement : vivre ensemble, c'est savoir rompre les barrières entre les générations comme entre les milieux sociaux, pour que nul ne se sente oublié, discriminé ou exclu. La Ville s'engage donc à :

- Poursuivre la redynamisation démographique des quartiers et favoriser l'implantation de commerces de proximité et la mixité sociale, en particulier dans les nouvelles zones d'aménagement – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en prenant en compte ce principe dès la construction (bâtiment adapté, lumière, sécurité...) – Développer la mixité intergénérationnelle dans les quartiers, en particulier par la mise en place de résidences pour personnes âgées dans les nouveaux aménagements – Développer la mixité sociale, notamment par la mise en place de logements sociaux dans le centre-ville.

Z
O
O
M

Au dernier recensement de l'Insee (1999), il existait à Orléans 3 476 personnes de 75 ans ou plus vivant seules (dont 2 040 âgées de plus de 80 ans...), soit 3,2 % de la population.

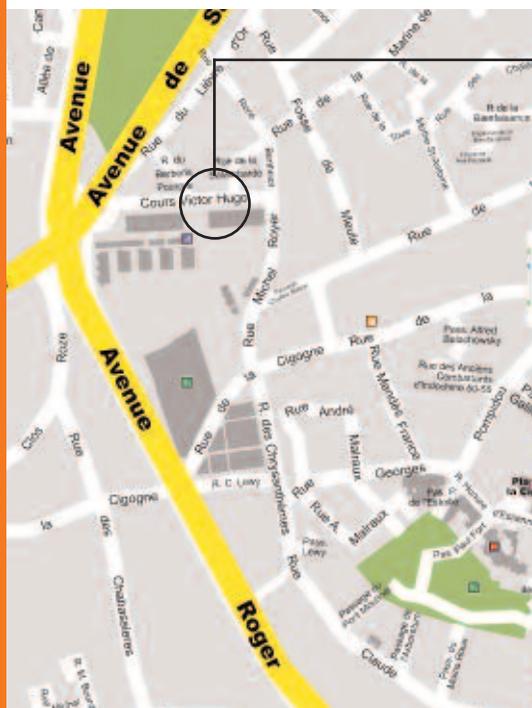


Sans attendre la finalisation de l'Agenda 21, des actions importantes ont été engagées.

Habiter *autrement* dès maintenant

Favoriser un urbanisme durable – → Prise en compte de la philosophie d'urbanisme durable dans le Grand Projet de Ville (GPV) :  mise en place d'espaces verts, parkings, mixité sociale (logements sociaux et propriétaires occupants) et accès directs aux nouvelles voies de desserte – → élaboration d'un guide de recommandations pour la construction des nouvelles ZAC; six grands thèmes sont abordés dans ce document : énergie, gestion des déchets,  gestion de l'eau, flux de déplacement et de  stationnement, prescriptions architecturales, paysage urbain et diversité biologique. **Choisir la Haute qualité environnementale** – → mise en place et test de plusieurs expériences de projets de haute qualité environnementale (HQE) : projet de construction du nouveau Centre hospitalier régional d'Orléans de 130 000 m² à La Source – → Réservation de terrains dans les ZAC Clos de la Fontaine et Clos Ste-Croix pour expérimenter des constructions structure bois.

Inclure l'intergénérationnel et la solidarité dans la structure urbaine – → Convention avec l'OPAC d'Orléans afin d'intégrer des espaces adaptés et réservés aux personnes âgées dans les programmes d'habitat des bailleurs sociaux –  → Maintien en centre-ville de foyers-logements réservés aux personnes âgées – → Ouverture de ces mêmes foyers et de leurs restaurants à des personnes extérieures afin de maintenir un lien social.



LA VILLE MONTRE L'EXEMPLE

La conception de la future Maison des arts et de la musique de Saint-Marceau, dans la zone d'aménagement concertée du Clos-Rozay s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale. Le bâtiment devrait intégrer notamment : des ouvertures en façades sud et ouest pour bénéficier des apports solaires; une protection contre l'ensoleillement d'été par une pergola végétalisée; des toitures végétalisées pour l'agrément des occupants des logements bénéficiant d'une vue plongeante sur l'équipement culturel; un emploi important du bois, en particulier pour la poutraison des toitures-terrasses et la charpente de la salle de spectacles; un aménagement de façade tramée suivant la pergola avec mise en œuvre de plaquettes de briques, en harmonie avec le passé horticole du quartier et la typologie de nombreuses habitations; un renforcement de l'isolation en fonction des exigences thermique et acoustique concordantes; un choix de système de contrôle des dépenses énergétiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES ARBRES ET LES HOMMES

On estime que pour purifier l'air de toutes ses pollutions, une ville devrait disposer de 50 arbres par habitant. Ce chiffre théorique est quasiment impossible à atteindre. Les « meilleurs », comme Genève, n'ont que 2 arbres par habitant. À Orléans, la proportion est de 1 arbre pour 18 habitants.



Vivre *autrement*

Un arbre, dans la ville, n'est pas qu'un élément de verdure : par le calme qu'il procure autant que par le gaz carbonique qu'il absorbe, c'est un remède contre nos stress et nos maux. Dès lors, la politique de la santé et celle des espaces verts sont liées, pour le « mieux vivre ». La qualité de l'eau que nous buvons dépend des quantités de désherbants

que nous répandons : donc de la tolérance qui est la nôtre face aux herbes folles. Laquelle ne relève, finalement, que de l'idée que nous nous formons d'une nature « acceptable ».

Comprendre, globalement, ces liens que tissent nos biosphères urbaines et nos cultures, c'est déjà penser nos vies autrement. Pour agir, ensuite, de façon cohérente. Pour « vivre autrement ». Ou, plus simplement : pour une vraie qualité de la vie.

VOIR
LES ACTIONS,
PAGES 48
À 50



Vivre
autrement

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville gère aujourd'hui toutes ses serres en protection biologique intégrée : des prédateurs naturels remplacent les pesticides.

La Ville a édité pour le service Espaces verts un Guide du désherbage qui détaille l'usage des herbicides selon les bassins versants, les natures de sols, etc.



 **Développer et mieux gérer la nature en ville**

(ACTIONS 56 À 74)



Avec 260 hectares d'espaces verts, dont 60 ha de parcs, jardins et squares, la Ville d'Orléans est assez pauvre en arbres et végétaux. De nombreux efforts ont été faits, ces dernières années. Mais il ne suffit pas de créer des parcs et jardins pour préserver la qualité de vie. Il faut,

de plus, savoir gérer ces espaces de façon environnementale. C'est pourquoi, dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage à :

- Améliorer le cadre de vie en favorisant le développement du végétal en ville (création de nouveaux parcs, jardins, espaces « naturels », toitures, balcons, etc.), et valoriser notamment certains parcs (Étuvée) – Minimiser les apports phytosanitaires dans les espaces verts publics par un recours à de nouvelles techniques de désherbage – Sensibiliser les habitants à un usage raisonné des pesticides et à l'idée d'une nature « spontanée » plutôt que maîtrisée – Favoriser une gestion différenciée des espaces verts publics en laissant place à des espaces plus « naturels » – Respecter la biodiversité tout en axant les plantations sur des espèces locales – Développer une « convivialité sociale » autour de la nature en ville (notamment en incitant les citoyens à s'approprier l'espace public contigu à leur habitation).

Depuis 2001, la Ville d'Orléans a engagé un effort sans précédent de création et de réhabilitation d'espaces verts : jardin Jacques-Boucher, parc Anjorant, Jardin des plantes, jardin de la Charpenterie, place des Acacias, places Dundee, Gambetta, place d'Arc, végétalisation des rues (Banner, faubourg Saint-Jean), etc.

Z
O
O
M

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE

La Ville
conjugue
environnement
et social
en confiant
plusieurs
marchés
d'entretien
de ses espaces
verts à des
régies
de quartier
et à des
associations
d'insertion.

Réduire les déchets et mieux trier

(ACTIONS 75 À 84)

La production de déchets est à peu près stabilisée à Orléans. Mais la Ville se heurte à un autre problème : le tri. La capacité de la chaîne de tri du centre de tri multifilières de l'AggLO (maximum : 10 000 tonnes) est actuellement saturée. Mais elle devrait être adaptée prochainement. En revanche, le centre-ville historique pose un vrai problème d'implantation d'équipements de tri. Et, vu l'urbanisme de cette zone, il est difficile d'envisager une amélioration immédiate. Toutefois, sur les autres quartiers, un axe de progression est possible.



Dans le cadre de son Agenda 21, Orléans s'engage donc à :

- Développer et faciliter autant que possible le tri sélectif sur l'ensemble du territoire de la ville – Sensibiliser les commerçants à des pratiques responsables (substitution de sacs « durables » aux sacs en plastique, mise en place de poubelles à emballage en sortie de caisse, etc.)
- Améliorer le recyclage

du papier et des déchets électroménagers et électroniques – Expérimenter des systèmes d'incitations financières au tri, notamment pour les entreprises – Pallier l'engorgement des points d'apport volontaire par la réorganisation des sites ou du ramassage.

Réduire toutes les consommations- ressources

(ACTIONS 85 À 95)

L'un des meilleurs moyens de préserver la planète et la plus sûre façon de diminuer nos déchets tout autant que nos rejets, c'est de consommer moins. Il ne s'agit pas tant de se priver que d'éliminer déjà tous les gâchis, toutes les énergies inutilement consommées, toutes les matières premières absorbées pour rien. La Ville s'engage donc à :

- Limiter les éclairages inutiles des bâtiments publics
- Favoriser dans ses achats les matériels les moins « énergétivores » – Réduire les consommations d'eau de la Ville (notamment parcs et jardins, bâtiments publics)
- Développer la récupération de l'eau de pluie sur les nouveaux bâtiments publics et soutenir les particuliers s'engageant dans cette voie
- Dématérialiser autant que possible les documents administratifs et orienter les achats papier de la Ville vers du papier recyclé.

Fin 2005, le gouvernement a proposé un « plan de gestion de la rareté de l'eau » favorisant la récupération des eaux de pluie et imposant des compteurs individuels dans tous les logements neufs.

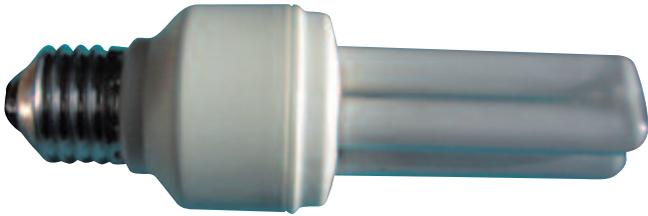
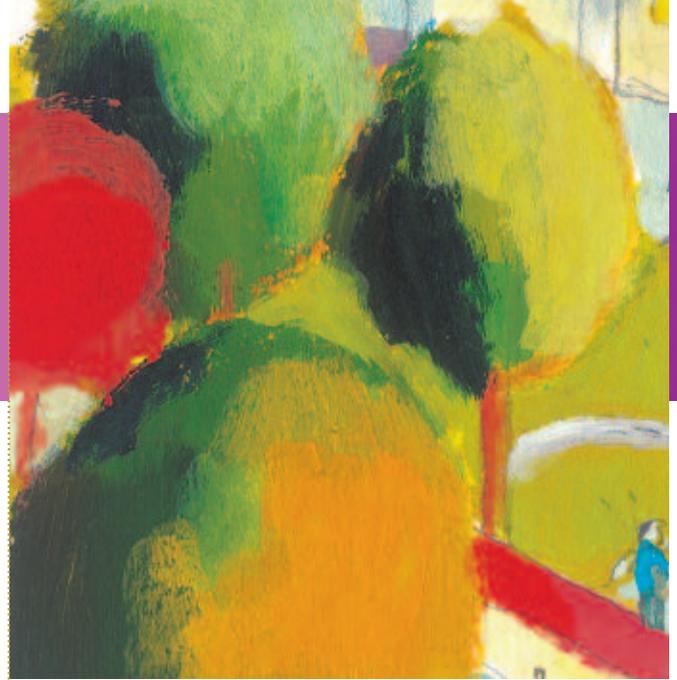
Z
O
O
MZ
O
O
MZ
O
O
M

En moyenne, un Orléanais produit 340 kg de déchets par an et n'en trie que 8,8 % (hors déchets « encombrants »), soit 30 kg par an.



Vivre
autrement

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux gestes écocitoyens

(ACTIONS 96 à 103)

La Cité ne sera « durable » que lorsque chacun aura conscience des enjeux environnementaux. La sensibilisation, la pédagogie, l'information sont autant d'axes d'action pour que les citoyens deviennent éco-acteurs. La Ville s'engage donc à :

- Sensibiliser les citoyens en matière d'économies d'énergie et de réduction des déchets – Organiser une forte sensibilisation en faveur des ampoules basse consommation
- Sensibiliser les propriétaires de chiens au ramassage des déjections canines et les responsabiliser
- Travailler davantage dans les écoles pour sensibiliser les enfants au développement durable – Amplifier le réflexe développement durable au sein des foyers-logements pour personnes âgées
- Sensibiliser davantage au recyclage des piles.

ZOOM

Une ampoule basse tension consomme seulement 11 W pour une intensité lumineuse similaire à 60 W : soit 80 % d'économie d'électricité pour une durée de vie de six ans.

La Ville a lancé un plan de réduction de 30 % sur trois ans de sa consommation de papier par une réorganisation totale de son système d'impression ; elle organise la dématérialisation des documents administratifs transmis au Trésor public, concernant la paie de ses agents.

Mieux partager les espaces publics

(ACTIONS 104 à 105)

La ville, espace public, est aussi espace de convivialité. Des terrasses de café aux aménagements de bord de fleuve, le citoyen doit pouvoir rester maître d'un lieu collectif où s'entrecroisent activités commerciales et ludiques. La Ville s'engage donc à :

- Protéger le front de Loire et l'aménager en espace harmonieux et convivial
- Marquer les espaces piétons pour mieux redonner au citoyen la maîtrise de sa ville.

Le projet « Loire à vélo » constitue une première étape d'envergure (plus de 240 km de pistes), l'objectif étant de relier Sancerre aux rives de l'Atlantique. À long terme, le projet devrait même permettre de rejoindre... Budapest à bicyclette !

ZOOM

ZOOM



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



Préserver l'eau par le bio

(ACTION 106)

Afin de mieux préserver les zones sensibles de captage d'eau potable de la Ville, situées principalement dans le Val, et afin d'éviter des pratiques nocives pour les nappes phréatiques, la Ville s'engage à :

- Étudier la mise en place d'un fonds de conversion à une agriculture environnementale (durable, bio ou raisonnée) sur les zones de captage de la Ville.

ZOOM

L'essentiel de l'alimentation en eau d'Orléans est assuré par trois captages situés dans la zone du Val. Le dispositif d'alimentation en eau de la Ville bénéficie d'une usine de traitement modernisée : une filtration par charbon actif en grains et une injection de charbon actif en poudre sont couplées avec un étage d'ultrafiltration. Ce triple traitement permet de garantir une eau d'une qualité irréprochable tout en diminuant les quantités d'additifs chimiques utilisés pour la désinfection.

Une première en France : la Ville et son concessionnaire, la Lyonnaise des Eaux, mettent en œuvre de nouveaux procédés de filtration de l'eau de consommation. Ouverture de la nouvelle usine du Val en 2006 avec moins de traitements chimiques.

Agir pour la santé

(ACTIONS 107 À 110)

Une politique de santé « durable » suppose de développer une vision humaniste, qui lie la santé et la qualité de vie de chacun, au sein d'écosystèmes environnementaux, sociaux et économiques « sains ». Elle implique donc une politique de prévention plutôt que de traitement... et l'accès de tous à un système de soins humain, proche des habitants. Dans ce cadre, la Ville s'engage à :

- Renforcer les programmes Ville-Santé, notamment auprès des populations en difficulté – Éviter le recours à la médecine d'urgence par le maintien d'une offre de santé de proximité accessible en permanence (création d'une Maison médicale, gardes de médecins, etc.)
- Réduire les causes de morbidité et de désagréments (notamment en favorisant dans les plantations les plantes non allergènes).

Orléans a été l'une des premières villes à rejoindre le réseau « Villes-Santé ». Elle en est toujours membre et siège au conseil d'administration de ce réseau.

ZOOM



Sans attendre la finalisation de l'Agenda 21, des actions importantes ont été engagées.

Vivre *autrement* dès maintenant

Développer et mieux gérer la nature en ville – → Mise en place de concours dans chaque quartier pour le fleurissement et la végétalisation des façades –  → Protection biologique intégrée totale dans les serres de la Ville (zéro pesticide) – → Convention à passer avec une association pour sensibiliser la population à un entretien sans produits phytosanitaires – → Distribution de composteurs individuels par l'AggLO – → Principe de gestion différenciée des espaces verts afin de favoriser une flore « plus naturelle » comme au parc de la Fontaine de l'Étuvé – → Sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques horticoles et arboricoles par l'organisation de manifestations et d'expositions telles que l'Heure jardin et les Rendez-vous du Jardin des plantes –  → Programme de l'OPAC d'Orléans pour inciter les locataires à s'approprier les espaces verts proches de leurs habitations – → Soutien de la Ville à la mise en place de bourses aux plantes. **Réduire les déchets et mieux trier** – → Amélioration de la collecte des papiers  dans les bureaux de la Ville – → Mise en place avec l'AggLO du tri sélectif du papier dans certaines écoles. **Réduire toutes les consommations-ressources** – → Mise à l'étude d'une Charte d'éclairage incitant les commerçants à éclairer mieux en dépensant moins (suite du Plan lumière) – → Achats préférentiels de débroussailleuses à moteur à quatre temps (moins polluantes) dans le programme de renouvellement du matériel des Espaces verts – → Utilisation par les Espaces verts d'un système de nettoyage des pièces mécaniques avec une solution à base de bactéries et non plus à base de produits pétroliers –  → Réduction de la consommation d'énergie par arrêt de l'éclairage des monuments publics à partir de une heure du matin – → Limitation de la consommation de l'arrosage des espaces verts, de façon automatique, afin de prendre en compte les conditions météorologiques extérieures – → Étude en cours pour réduire la consommation de papier par la dématérialisation des marchés publics et du contrôle de légalité – → Passage programmé des publications internes et externes de la Ville en papier recyclé. **Sensibiliser les habitants aux nouvelles énergies et aux gestes écocitoyens** – → Organisation de goûters « éthiques » (bio et commerce équitable) afin de sensibiliser les enfants et d'inscrire le développement durable dans une perspective de long terme – → Création de jardins pédagogiques dans certaines écoles de la Ville avec installation de composteurs – → Travail sur les achats durables dans les crèches. **Améliorer le cadre de vie** – → Création d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) dans le centre historique – → Mise en place de la Charte terrasses afin de différencier les espaces piétons des espaces commerciaux – → Projet Loire-trame verte lancé sur deux axes : améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants en leur permettant de redécouvrir la Loire;  promouvoir l'image de l'agglomération en s'appuyant sur le fleuve récemment inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. **Préserver l'eau par le bio** – → Premières discussions engagées pour soutenir le passage à l'agriculture biologique ou raisonnée sur les zones de captage d'eau potable à Orléans –  → Nouvelle filière de traitement de l'eau du robinet opérationnelle en 2006 (plus de qualité, plus de sûreté et moins de traitement chimique) – → Lancement de la reconstruction par l'AggLO de l'usine de traitement des eaux usées de La Source, afin de supprimer les rejets polluants en Loire – → Changement progressif des 12 000 branchements en plomb dans les prochaines années;  1 000 sont déjà remplacés. **Agir pour la santé** – → En concertation avec les citoyens, amélioration du fonctionnement de la Pause santé Argonne et du Point santé La Source : deux espaces de prévention et de parole autour du thème de la santé, dans un contexte de proximité.

UN FONDS POUR L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

En 2006, la Ville inscrit dans son budget une enveloppe de 25 000 euros pour soutenir les particuliers s'équipant en nouvelles énergies ou mettant en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie (voir actions 45, 47, 88).

LE SAVIEZ-VOUS ?

RMI, DES CHIFFRES

À Orléans, selon une étude du Centre communal d'action sociale, 3 600 personnes, soit 3 % de la population, vivent du RMI. Sur ce total, 22 % ont fait au moins deux ans d'études supérieures. Et 25 % vivent du RMI depuis cinq ans ou plus.



Réduire *les exclusions*



VOIR
LES ACTIONS,
PAGES 48
À 50

Penser global, c'est penser à tous. Il ne s'agit pas là d'une générosité idéaliste, et moins encore d'une position idéologique. Simplement d'un constat tiré de la réalité que le développement durable porte en lui : une société, une ville, ne peuvent se développer harmonieusement que si tous ont une chance d'y trouver leur dignité. Notre pacte républicain dicte l'égalité des droits et devoirs de chacun : il suppose, pour cela, une politique qui s'inscrive dans une équité de fait et compense les inégalités naturelles et sociales. Aider les personnes âgées, les personnes handicapées, comme celles qui ont du mal à intégrer le système de santé ou le monde du travail, c'est, pour une société, savoir se projeter dans l'avenir et poser un contrat social de responsabilité partagée. Pour pouvoir vivre ensemble, maintenant ; pour mieux aborder le futur, demain.



Réduire

les exclusions



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



Pour aider les citoyens, le Centre 2002, à La Source, rassemble déjà en un lieu unique les services du CCAS, du pôle Santé-Handicap, du Planning familial, du Département et de l'État et de l'ANPE.

Handicap : 40 actions-clés

[ACTIONS 111 À 150]



Malvoyants ou malentendants, personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles particuliers : le handicap est une terrible réalité pour toute une partie de la population.

Mais il suffit aussi d'une fracture, d'une grossesse, d'une poussette ou du poids des années pour mieux comprendre combien un urbanisme mal conçu, des trottoirs inadaptés, l'absence de plans inclinés, des bâtiments mal équipés, peuvent rendre une ville cruelle. Faciliter la ville aux personnes en situation de handicap, c'est faciliter la vie de tous.

Orléans a déjà engagé une politique extrêmement volontariste en la matière, et la création d'une commission extra-municipale des personnes handicapées a permis d'agir en concertation avec les habitants directement concernés. Mais, dans le cadre de son Agenda 21, le Forum 21 et la Ville ont voulu aller plus loin, en définissant un plan de quarante actions à travers lequel la Ville s'engage à :

- Rendre les espaces publics accessibles à tous (bâtiments, voirie, stationnement, transports en commun, espaces verts, etc.)
- Inscrire la concertation avec les personnes handicapées dans les grandes actions de la Ville et ceci dès leur mise à l'étude – Mieux informer les personnes handicapées sur leurs droits, sur l'accessibilité des bâtiments et des manifestations, sur les trajets urbains, sur le stationnement réservé – Sensibiliser la population, les agents de la Ville et les scolaires au handicap – Faciliter l'accès des handicapés au système scolaire – Intégrer le handicap dans le logement, par tous les moyens nécessaires – Offrir des facilités financières aux personnes à mobilité réduite disposant de faibles revenus, notamment pour leur permettre de disposer de tricycles électriques – Aider les personnes handicapées et les établissements et services d'aide par le travail (ÉSAT, nouvelle dénomination des Centres d'aide par le travail - CAT) qui leur sont ouverts à s'intégrer dans le monde économique, notamment par l'embauche dans les services de la Ville et par la commande publique.

ZOOM

Trois établissements et services d'aide par le travail (ex-CAT) exercent leurs activités sur le territoire d'Orléans. Leurs domaines de compétences sont nombreux et variés : restauration, conditionnement, confection, imprimerie, ébénisterie, tapisserie.



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE

La Ville a signé avec les associations à vocation humanitaire une Charte de la solidarité, afin que soit mené un travail conjoint pour assurer l'aide alimentaire tout au long de l'année.



Aider la grande détresse – et favoriser le retour à l'emploi des plus démunis

(ACTIONS 151 À 167)

La politique sociale et la solidarité à l'égard des exclus économiques relèvent d'une multitude d'acteurs, au premier rang desquels les services de l'État, le Conseil général, les associations caritatives et la Caisse d'allocations familiales. En matière d'aide, la Ville, elle, n'a théoriquement pour rôle que d'allouer des secours d'urgence. Ce morcellement rend plus délicate l'application d'une volonté ambitieuse. Mais il ouvre quand même un champ d'action que la Ville entend bien occuper – à commencer par une indispensable action de coordination de l'ensemble des actions menées en matière de réinsertion et d'aide à la détresse. Dans cette démarche, la Ville va poursuivre son effort, et, dans le cadre de son Agenda 21, elle s'engage à :



- Faciliter le parcours d'insertion et les solutions de sortie de la détresse en aidant les acteurs de la politique sociale et en fédérant leur action autour de guichets, voire de démarches uniques (en matière de logement, d'aides sociales, de transports, de santé, de démarches administratives et d'emploi, etc.) – Favoriser l'embauche par les entreprises des personnes en situation d'exclusion – Accroître les capacités d'accueil pour les personnes en difficulté (notamment par la création d'un foyer pour les femmes en détresse) et permettre un hébergement plus stable, sans séparation des familles – Soutenir la création de logements à loyers modérés pouvant servir de passerelle vers un logement classique, accessibles à des couples ou personnes au RMI et à des personnes nouvellement embauchées – Soutenir les structures d'éducateurs de rues et la prévention-médiation – Créer des « micro-centralités » : lieux de vie, de rencontres, de soutien et d'échanges dans les quartiers sensibles – Permettre l'accès à la culture des personnes en difficulté – Inciter les bailleurs à organiser une sensibilisation des gardiens d'immeuble et des travailleurs sociaux à la détection des familles en voie d'endettement – Intervenir auprès du Centre hospitalier régional d'Orléans pour que la PASS (permanence de soins) soit ouverte plus longtemps – Développer la contractualisation des politiques d'aide, dans une démarche de responsabilisation et une démarche éducative.

Chaque jour, 100 personnes déjeunent au restaurant social du Relais orléanais. Il existe une liste d'attente de trois semaines pour cette aide d'urgence.

Z
O
O
MZ
O
O
M

Réduire les exclusions

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville a créé plusieurs dispositifs pour favoriser l'insertion et la réussite : aide gratuite aux devoirs pour les enfants, Fonds pour la jeunesse orléanaise, Carrefour des parents...



Faciliter la vie lors de la vieillesse

(ACTIONS 168 À 171)

L'espérance de vie s'accroît plus vite que jamais dans l'histoire de l'humanité (un trimestre d'espérance de vie de plus, chaque année). Mais dans le même temps, jamais la vieillesse n'a été plus isolée, ni davantage coupée de la cellule familiale. La canicule de l'été 2003 l'a montré, et elle a également souligné quelles tragiques conséquences cet isolement pouvait avoir. Plus que jamais, il paraît donc essentiel de développer pour cette population des programmes spécifiques d'aides. Pour cela la Ville s'engage à :

- Maintenir un lien social avec les personnes âgées en développant notamment les expériences associant les retraités aux enfants – Favoriser le plus longtemps possible le maintien à domicile, tout en conservant un contact avec l'extérieur (aide à domicile, etc.) – Développer des résidences adaptées aux besoins afin que les personnes devenues âgées restent autonomes le plus longtemps possible.

Z O O M

Sur la commune d'Orléans, 180 logements avec loyers adaptés sont réservés à un public âgé. Les dispositifs d'aide au maintien à domicile ont été renforcés et profitent chaque jour à plus de 500 personnes.

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE

Plus de 8 %
des agents de
la Ville sont
handicapés :
c'est un tiers
de plus que
l'obligation
légale.

Pour les
malvoyants, la
Ville a acquis
des plans en
relief et en
braille qui
seront
installés dans
le centre
ancien.

Agir pour la mixité sociale

(ACTIONS 172 ET 173)

Z
O
O
M

À Orléans, le
logement social
(HLM) représente
plus de 25 % du
total des logements
contre 16 % de
moyenne nationale.

En dépit d'une géographie délicate et d'un héritage urbanistique difficile, la Ville d'Orléans a déjà fait de nombreux efforts pour éviter toutes les ghettoïisations et pour que les habitants puissent vivre ensemble et côte à côte, sans fracture ni ressentiment. Le Grand Projet de Ville (GPV) s'y emploie, notamment par des rénovations menées en concertation avec les habitants. Un programme sans précédent de renouvellement du centre-ville a également été lancé. Le Nouvel Orléans se construit. Mais il faut poursuivre ces efforts et savoir les allier à une vraie politique de développement durable. Pour cela, dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage à :

- Favoriser davantage la mixité sociale – Étudier l'alternance des mises à disposition foncières, afin d'engendrer la mixité sociale dans les ZAC.



Sans attendre la finalisation de l'Agenda 21, des actions importantes ont été engagées.

Réduire *les exclusions* dès maintenant



Faciliter la Ville aux personnes handicapées

→ Il est stipulé dans le Guide des sports que l'accès aux personnes handicapées doit être obligatoirement intégré dans toute nouvelle construction – → Installation de plans en braille et en relief dans le centre ancien – → Site Internet accessible aux malvoyants – → Carte interactive sur le site Internet de la Ville, qui permet de visualiser les cheminements et les

stationnements accessibles aux GIC et GIG. **Aider la grande détresse et favoriser le retour à l'emploi des plus démunis** – → Instauration, dès 2006, d'une Maison de l'emploi qui permettra de créer « des ponts » entre les services administratifs et le monde associatif – → Près de 8 % des agents de la Ville sont des travailleurs handicapés – → Élaboration en cours d'un accord-cadre favorisant l'insertion, entre la Fédération du bâtiment, la Fédération française des installateurs électriciens du Loiret, la Fédération des travaux publics, les acteurs œuvrant en faveur de l'insertion ainsi que l'AggLO et la Ville – → Projets de construction d'un foyer permettant d'héberger les femmes victimes de violences – → 43 éducateurs de rue intégrés dans le dispositif Prévention-médiation – → Charte de la solidarité coordonnant le travail estival de 15 associations œuvrant pour l'aide d'urgence – → Étude en cours pour des tarifs spécifiques permettant l'accession à la culture – → Mise en place d'un groupe de travail pour organiser des sessions d'information à but préventif et éducatif, afin d'aider les personnes en difficultés financières à mieux maîtriser leur consommation d'énergie. **Faciliter la vie, lors de la vieillesse** – → Actions en faveur de l'accessibilité et de l'adaptation des logements (neufs ou anciens, avec l'aide d'un ergonomiste) – → Développement des services à domicile confiés à des prestataires (portage de repas, téléalarme, soins infirmiers) – → Expérimentation de projets collectifs associant les personnes âgées et les jeunes enfants. **Agir pour la mixité sociale** – → Près de 330 logements sociaux répartis de façon homogène dans le centre-ville – → Mise en place d'une politique d'achats et de réhabilitations de logements sociaux dans le centre-ville.

LE SAVIEZ-VOUS ?

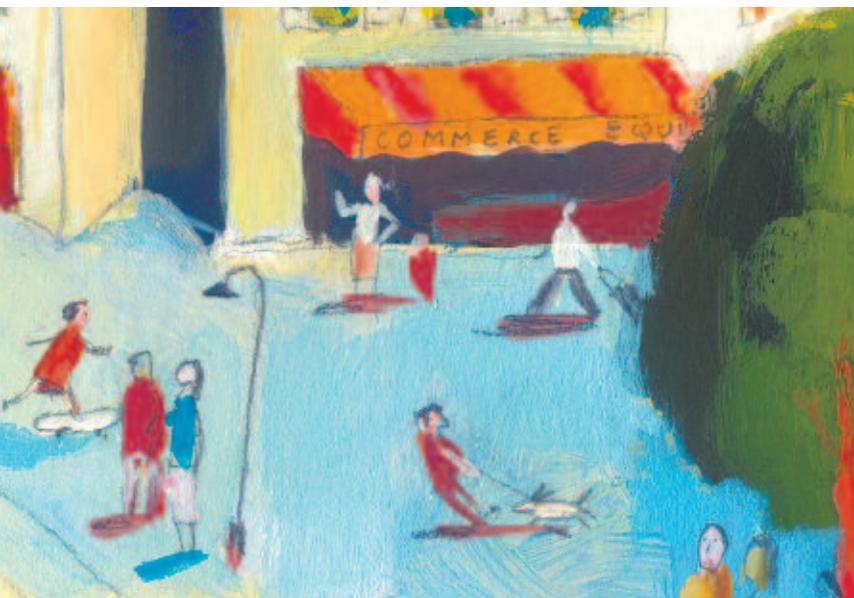
**DYNAMISME
... ET
ÉCOLOGIE**

La zone d'activité d'Orléans produit 70 % des cosmétiques fabriqués dans notre pays (Cosmetic Valley Orléans-Chartres). Elle est de plus la troisième plate-forme logistique de France. Notre région se classe également en troisième position pour la production de matériel électronique. Un médicament sur deux y est produit. Orléans est aussi l'une des toutes premières zones d'activité françaises dans le domaine de l'environnement.



Favoriser *un autre développement*

Extraordinaire mutation. En quarante ans, tout a changé : le temps et l'espace. Nos systèmes économiques produisent, toujours plus vite, des biens dont le cycle de vie se raccourcit chaque jour... Et la chute des coûts du transport éloigne régulièrement les lieux de production de ceux de consommation. Problème : nul n'intègre, aujourd'hui, le coût écologique de ces flux permanents, sans cesse plus tendus, sans cesse plus étendus. Les délocalisations se multiplient, avec les exclusions, pour produire des objets de plus en plus jetables dont une moitié



du monde nourrit bientôt ses décharges... quand l'autre moitié, au Sud, ne peut se les offrir. Pour remettre l'économie au service de l'homme, le développement durable suppose donc de favoriser un autre développement. Le consommateur, à lui seul, peut agir. Une Ville, aussi.

VOIR
LES ACTIONS,
PAGES 48
À 50



Favoriser

*un autre
développement*

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



À « Equit'expo 2005 », qui est le premier rassemblement du commerce équitable en France, Orléans était l'unique collectivité locale invitée, en dehors de la commune organisatrice de l'Île-Saint-Denis.



Aider les acteurs du développement durable

(ACTIONS 174 À 181)

ZOOM

On compte 170 producteurs ou magasins bio dans la région Centre, dont 31 dans le Loiret. En France, le « bio » représente 1,3 % seulement de la consommation de produits alimentaires (contre 2,4 % en Allemagne). Mais ce secteur croît de 12 % par an.

Objectif : aider les acteurs économiques travaillant sur le développement durable. Ils sont nombreux à Orléans, tant dans le domaine de la recherche que dans le monde de l'entreprise. Même si la Ville n'a pas vocation à intervenir directement dans leurs activités, elle peut soutenir leurs actions favorables au développement durable et les inciter à les développer. Elle s'engage donc à :

- Soutenir les projets de l'Université en faveur du développement durable (notamment au travers de ses aides financières...) – Développer ses partenariats avec les instituts et laboratoires de recherche travaillant sur l'environnement
- Favoriser l'installation de nouvelles activités liées à l'environnement dans son bassin d'emploi (Centre européen de prévention du risque inondations, par exemple...)
- Soutenir les agriculteurs respectueux de l'environnement par une sensibilisation du public, une ouverture de débouchés en centre-ville, une assistance au montage de partenariats – Faciliter le développement des producteurs locaux par l'établissement de partenariats, notamment par la création de marchés – Favoriser le tourisme vert
- Aider les acteurs du commerce équitable et du microcrédit.



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE

La Ville a adopté une Charte des achats durables et l'applique dans les marchés publics passés avec ses fournisseurs.

Sensibiliser le monde économique à un autre mode de développement

(ACTIONS 182 à 190)

Les entreprises sont des acteurs essentiels pour la prise en compte du développement durable. Certaines l'ont déjà intégré. Il s'agit pour la Ville d'être ici un facilitateur et un incitateur. Elle doit aider les entreprises « classiques » à modifier leurs pratiques de production, de transport, de recyclage. Elle doit jouer aussi un rôle d'exemple, tant comme employeur que « producteur » de services. Pour cela, dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage à :

- Renforcer ses liens de partenariat avec le monde de l'entreprise dans le but de contribuer à l'application des principes du développement durable via notamment l'AggLO et Orléans Technopole Développement – Soutenir le développement des biocarburants, en partenariat avec l'agriculture locale – Sensibiliser les entreprises au recyclage et au respect de l'environnement – Inciter au développement de « circuits courts », y compris dans les zones d'activité économique et les parcs d'activité – Favoriser les synergies entre entreprises, Université et instituts de recherche dans le domaine de l'environnement, à l'image de ce que font les pôles de compétitivité – Favoriser l'émergence de nouveaux concepts pour l'organisation de « zones d'activité jardins » – Inciter les entreprises à développer des Plans de déplacements employés (PDE), afin de réduire les déplacements polluants.

Sur les 6 700 entreprises que compte l'agglomération d'Orléans, 376 travaillent dans le secteur de l'environnement et emploient 7 200 salariés. Orléans dispose d'un pôle recherche-innovation d'excellence avec l'IFEN (Institut français de l'environnement), le BRGM, le CNRS, l'EPL (Établissement public Loire), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le CEPRI (Centre européen de prévention du risque inondation) en cours de création, l'INRA, l'Université et ses laboratoires, ainsi que de nombreuses entreprises.

Z
O
O
MZ
O
O
M

Favoriser *un autre développement*

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville crée un Fonds pour l'innovation qui peut aider des projets de protection de l'environnement.



En juin 2005, la Ville a organisé les premières Journées du développement durable, autour de 70 stands dédiés à la consomm'action. Plus de 15 000 personnes sont venues à cette manifestation, soit plus de 1 Orléanais sur 8.

ZOOM

Sensibiliser les citoyens à la consomm'action

(ACTIONS 191 À 198)

On le sait depuis longtemps : finalement, le consommateur possède un pouvoir considérable. Par ses achats, il peut favoriser tel ou tel produit, donc tel ou tel mode de production et de développement. Les entreprises elles-mêmes l'ont parfaitement compris et s'engagent peu à peu à respecter des chartes d'éthique, de responsabilité sociale ou de développement durable. Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'engage donc à soutenir cette « consomm'action » et à :

- Prolonger l'expérience lancée en faveur du commerce équitable auprès de tous les commerçants d'Orléans – Étendre le principe de la Charte des achats durables qu'elle a adoptée, en tentant d'y associer d'autres collectivités locales et le monde économique
- Nouer des partenariats avec ses délégataires pour étendre ses pratiques responsables
- Sensibiliser les citoyens au bio et à l'équitable, par des actions dans le restaurant administratif et les cantines scolaires
- Favoriser les échanges directs entre citoyens afin de « recycler » plutôt que de jeter (bourses d'échange, vide-greniers, etc.)
- Inciter à une consomm'action des ressources naturelles (notamment l'eau).



LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville fait travailler des entreprises d'insertion et des établissements et services d'aide par le travail pour l'entretien des espaces verts ou la préparation de réceptions.



Aider les pays en développement

(ACTION 206)

La Ville d'Orléans a lancé avec la Ville de Parakou une forme nouvelle de coopération décentralisée dans laquelle l'argent versé va directement à ceux qui en ont besoin, sous forme de microcrédits. Dans ce cadre, le Forum 21 a tenu à ce que les formations accompagnant ces microcrédits puissent également sensibiliser leurs bénéficiaires au principe du développement durable. La Ville s'engage donc à :

- Intégrer le développement durable dans les formations et l'ensemble des échanges effectués dans le cadre de la coopération décentralisée.

Dans le monde, un humain sur deux vit avec moins de 2 \$ par jour; et un sur quatre vit dans la plus extrême pauvreté (moins de 1 \$ par jour).

ZOOM

ZOOM

La Ville a été choisie comme « marraine » de l'opération « Un défi pour la Terre », lancée par la Fondation Hulot et l'Ademe.



Rendre la Ville consomm'actrice

(ACTIONS 199 À 205)

Le citoyen peut être consomm'acteur. Une Ville, aussi. La Ville d'Orléans s'est engagée en février 2005 dans une vraie politique d'achats durables à travers de sa Charte d'achats des marchés publics (voir page 40). Dans ce cadre, au sein d'une démarche Agenda 21, Orléans s'engage également à :



- S'orienter vers l'achat d'un quota d'énergies propres pour la fourniture d'électricité
- Favoriser l'insertion par les activités durables et l'aide au Tiers-secteur,

notamment en faisant appel à des entreprises d'insertion comme prestataires de la mairie.

ZOOM

La mairie met en place, en interne, un système de recyclage du papier, des magazines et revues, dont la collecte est assurée par une association de réinsertion (Le Tremplin).



Favoriser

*un autre
développement*

La Ville

La Ville devient

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville a notamment développé trois actions phares, cohérentes entre elles. **1.** Par une charte des achats durables, la Ville s'engage dans la consommation durable. **2.** Par un soutien très fort au commerce équitable, en partenariat avec Les Vitrites d'Orléans, elle incite les citoyens à suivre son exemple. **3.** Par une action unique en faveur du microcrédit et de la création d'entreprises, elle fournit à un pays du Sud des moyens pour répondre à ses demandes.

Une charte des achats durables

EN FÉVRIER 2005, LA VILLE A MODIFIÉ SA POLITIQUE DE MARCHÉS PUBLIQUES, EN ADOPTANT UNE CHARTE DES ACHATS DURABLES FORTEMENT NOVATRICE.

En France, la commande publique représente 16 % du PIB : elle peut donc largement orienter l'appareil productif vers une démarche plus « durable ». La Ville a donc adopté une Charte des achats durables. Par ce texte novateur, la Ville s'engage à privilégier dans ses achats les produits, les services et les investissements respectueux de l'environnement, et/ou les produits, les services et les investissements accompagnés par une démarche

sociale généreuse, ainsi que les fournisseurs qui, par leur nature, leurs objectifs et/ou leurs engagements, se situent dans une démarche durable.

Le tout s'accompagne d'une procédure de suivi : pour tout marché supérieur à 90 000 euros, il incombe à chaque service acheteur de renseigner un dossier d'évaluation et de l'adresser à la Direction des Finances et des Marchés, à l'issue de la consultation.

Déjà une vingtaine de municipalités ont demandé ce document, et la Ville vise la mise en place d'un

Club des achats durables, avec d'autres territoires et des entreprises.

En 2005, la Ville a notamment appliqué cette charte au renouvellement de son parc automobile. L'appel d'offres exigeait des constructeurs qu'ils précisent leur gamme de véhicules « propres », et mentionnait un critère de respect de l'environnement (émissions de CO₂). Résultat : la Ville a renouvelé son parc à 66 % en véhicules propres.



montre l'exemple

consomm'actrice

Les citoyens deviennent consomm'acteurs

UN SOUTIEN SANS PRÉCÉDENT AU COMMERCE ÉQUITABLE. EN JUIN 2005, LA VILLE A LANCÉ UN PROGRAMME DE SOUTIEN AU COMMERCE ÉQUITABLE ET AU MICROCRÉDIT, D'UNE AMPLIEUR SANS PRÉCÉDENT EN EUROPE

Pour aller plus loin dans la consomm'action et sensibiliser la population, la Ville a lancé en 2005 un programme unique de soutien au commerce équitable et au microcrédit. L'objectif est simple : faire en sorte que chaque commerçant de la ville vende au moins un produit issu du commerce équitable. Les commerçants participant à cette opération sont signalés par un panneau, et les produits sont accompagnés d'une présentation pédagogique rappelant ce qu'est le commerce équitable et l'origine du produit. L'opération

n'est pas un « coup » : elle doit s'inscrire dans le long terme. Pour monter cette initiative, la Ville a travaillé avec les grandes centrales de commerce équitable de France (Solidar'Monde, Andines, etc.), la CGI et l'association orléanaise Les Vitrites d'Orléans. Pour les établissements ne pouvant vendre des produits, la Ville a par ailleurs conclu un partenariat avec l'ONG PlaNet Finance (organisme de soutien aux « banques de microfinance »). Dans ce cadre, les banques, les assurances, etc., participent à l'opération, en proposant à leurs clients des cartes de don en



faveur des banques de microcrédit (opération : « Créez une entreprise avec 10€ »). L'initiative a été lancée officiellement le 4 juin 2005 avec 120 vitrines, dont quasiment toutes les agences bancaires de l'agglomération. Depuis, l'opération prend de l'ampleur.



Une aide aux producteurs du Sud

UNE PREMIÈRE EN FAVEUR DU BÉNIN. POUR AIDER LE BÉNIN, LA VILLE A LANCÉ UNE EXPÉRIENCE UNIQUE, EN MATIÈRE D'AIDE AU TIERS-MONDE



Agir localement, mais « penser global » : le slogan du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, ouvre le champ à une aide directe, entre le Nord et le Sud. Depuis 1993, la Ville intervient au Bénin, par le mécanisme de la coopération décentralisée. Mais ce système, qui n'était orienté que

vers des projets de développement publics, a montré ses limites : il ne touche pas directement l'individu et transite ordinairement par des institutions publiques. La Ville d'Orléans a décidé de tenter une nouvelle voie. Pour la première fois, une grande ville française s'engage fortement dans une coopération décentralisée axée sur le microcrédit, en partenariat avec une ONG de solidarité internationale. Portant sur 50 000 euros, une convention signée avec PlaNet

Finance, les institutions de microcrédit implantées localement et la Ville de Parakou doit permettre d'amorcer le processus, dès 2006, par l'organisation d'un grand forum des microentrepreneurs et des institutions de microfinance à Parakou (organisation logistique,

communication et promotion de l'événement). Cette convention doit également permettre la formation d'une centaine de microentrepreneurs et une formation de formateurs.



Sans attendre la finalisation de l'Agenda 21, des actions importantes ont été engagées.

Favoriser *un autre développement* dès maintenant

Aider les acteurs du développement durable à se faire connaître et à se développer

→ Partenariats avec les acteurs du commerce équitable et du « bio » lors des Journées du développement durable 2005 – →  Organisation d'un Showroom « commerce équitable » pour permettre aux centrales d'achats de rencontrer les commerçants orléanais – → Embauche par la Ville d'une personne chargée de développer le commerce équitable à Orléans – → Étude en cours à l'Agglo pour permettre l'implantation de jardins d'insertion – → Soutien au microcrédit dans le cadre d'un partenariat avec les agences bancaires et les commerçants d'Orléans.

Sensibiliser le monde économique à un autre mode de développement

→ Partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dans le but de diffuser à ses adhérents la Charte des achats durables de la Ville d'Orléans – → Participation de la Ville à des stands professionnels afin de faire profiter de son expérience en matière de développement durable les autres collectivités et le monde économique (Assises nationales du développement durable, Equit' Expo, etc.).

Sensibiliser les citoyens à la consomm'action

–  → Organisation des Journées du développement durable 2005 sur le thème de la consomm'action – → Réalisation de dossiers pédagogiques sur le thème de la consomm'action dans *Orléans.mag* – → Diffusion sur le site Internet de la Ville de la Charte des achats durables – → Organisation de repas « équitables » dans le restaurant inter-administratif et les cantines scolaires de la Ville – → Sensibilisation des enfants par l'organisation de goûters « bio et équitables » dans les Centres de loisirs sans hébergement de la Ville d'Orléans –  → Soutien aux associations favorisant les échanges directs entre habitants comme lors de videgreniers ou de « vide-jardins ».

Rendre la Ville consomm'actrice

– → Présentation au Conseil municipal, en février 2005, de la Charte des achats publics durables – → Formation des acheteurs de la Ville et des membres de la commission d'appel d'offres aux achats durables – → Expérimentation des « toilettes sèches » lors de la célébration du 14 Juillet 2005 – → Étude en cours pour passer une convention avec les prestataires de la Ville et l'URSSAF afin de lutter contre le travail illégal – → Travail avec des entreprises d'insertion et des établissements et service d'aide par le travail (ÉSAT) pour l'entretien des espaces verts –  → Travail avec l'association d'insertion Le Tremplin pour le recyclage du matériel informatique.

Aider les pays en développement

– →  La Ville intègre les principes du développement durable dans les formations et tous les échanges effectués dans le cadre de la coopération décentralisée, et plus particulièrement dans la relation Ville d'Orléans–Parakou (au Bénin) – → Signature d'une convention entre la Ville de Parakou, l'ONG PlaNet Finance et la Ville d'Orléans afin notamment d'organiser un salon du microcrédit à Parakou.

LE SAVIEZ-VOUS ?

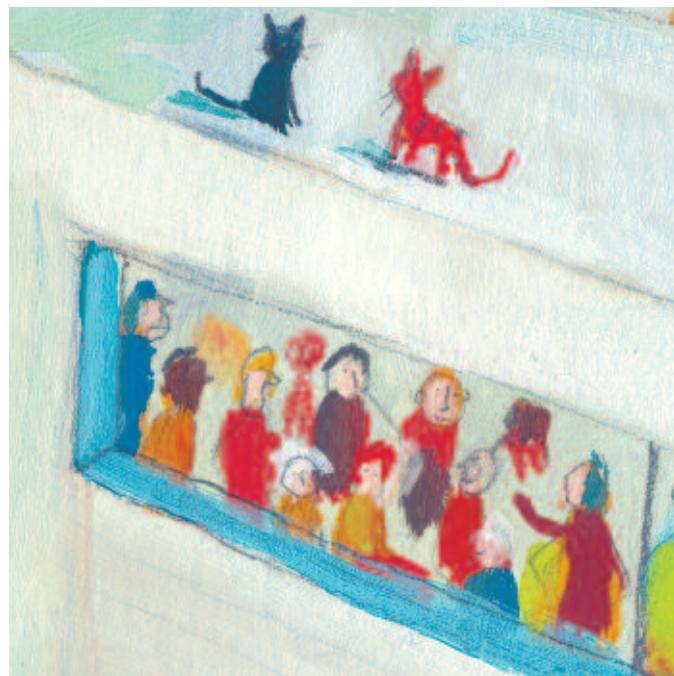
PROXIMITÉ
ET
PARTICIPATION

Avant même le lancement de son Agenda 21, la Ville avait créé 6 mairies de proximité, 12 Conseils consultatifs de quartier (CCQ), 1 Conseil municipal des jeunes (élus), 1 lien direct avec le maire par téléphone (« Allô M. le Maire »), 1 lien direct avec le maire sur le Net (« Cliquez M. le Maire »).



Revivifier *la démocratie*

Dans une démocratie, le premier homme politique, c'est le citoyen. Le développement durable repose sur trois piliers : l'environnement, le social, l'économie. Mais il se distingue d'abord par une indispensable responsabilisation des individus et des associations, appelés à participer directement à l'action publique. C'est aux élus d'initier, d'organiser, de prévoir. Mais c'est à la « société civile », à la « vie sociale organisée selon sa propre logique » – notamment associative – d'assurer la dynamique économique, culturelle et citoyenne. C'est ce qu'a voulu prouver la Ville en confiant la rédaction de son Agenda 21 à ses habitants. Pari réussi, et qui ne pouvait que l'être. Il n'est évidemment pas question d'en rester là : cet Agenda 21 doit porter dans l'avenir une véritable réinvention du politique, et revivifier la démocratie. Pour plus d'efficacité. Pour davantage d'humanité.



VOIR
LES ACTIONS,
PAGES 48
À 50

Revivifier la démocratie



La Ville renforce sa politique de proximité avec la création d'une nouvelle ligne budgétaire de 1 million d'euros pour les petits aménagements de quartiers.

La Ville encourage la gestion participative avec la société civile. Elle a notamment confié la gestion de l'Astrolabe à une association.

Sensibiliser la population à son rôle citoyen

(ACTIONS 207 À 211)

Pour une démocratie vivante, il faut d'abord des citoyens informés sur leurs droits et sur leurs possibilités d'intervenir dans la vie de la Cité. Il faut expliquer les règles, et notamment celles de la démocratie participative, fixer les rôles de chacun et mieux faire connaître l'action des structures participatives. Pour cela, la Ville s'engage à :

- Améliorer la communication et le fonctionnement des structures participatives (et plus particulièrement celui des conseils consultatifs de quartier) et des structures de proximité (mairies de proximité, notamment) – Lancer des actions pédagogiques sur le fonctionnement de la « démocratie participative » – Sensibiliser les jeunes, le plus tôt possible, à leur rôle de citoyen.

ZOOM

Au total, les élus de la Ville d'Orléans organisent environ 300 réunions publiques de concertation par an.

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



Pour son Agenda 21, la Ville a voulu élargir la concertation à l'ensemble de sa population, y compris aux personnes en grande détresse. Elle a notamment animé une réunion développement durable auprès d'un public de RMistes et de SDF.



Renforcer l'activité et le rôle de la société civile

(ACTIONS 218 À 222)

La société civile, constituée principalement par le secteur associatif, est un élément essentiel de la cohésion et du lien social d'une ville. C'est également un élément-clé de sa dynamique citoyenne. La Ville entend donc fortement aider les associations à participer au débat public. Plus encore : elle souhaite également travailler avec elles à la définition et à la conduite de ses projets, afin de favoriser autant que possible l'émergence d'autres initiatives de développement durable directement prises en main par la société civile, en cogestion avec les services de la Ville. Pour cela, la Ville s'engage notamment à :

La Ville recense à Orléans 840 associations, dont 46 ont pour objet la nature et l'environnement, et 105 la solidarité ou les libertés.

- Faciliter l'information émanant du monde associatif en faveur d'un développement durable (site Internet, partenariats avec les médias locaux, etc.) – Rendre plus aisé

l'accès des associations aux salles municipales, afin de faciliter leur logistique – Chaque fois que cela est possible, confier à la société civile la responsabilité de la gestion des projets durables (par exemple : entretien, voire aménagement des espaces verts et du fleurissement, gestion des projets culturels, des programmes d'animation et de lien social, etc.)



Dynamiser la démocratie participative

(ACTIONS 212 À 217)

L'action 212 définie par le Forum 21 l'exprime clairement. La démocratie participative ne peut se limiter à consulter les citoyens a posteriori. Elle suppose au contraire de les associer au processus même de décision et de « développer un processus permanent de consultation en amont sur tout projet d'aménagement; de s'engager à ce que la concertation publique intervienne le plus tôt possible lors de l'élaboration des projets; de faire précéder cette concertation de phases d'information et d'actions de sensibilisation ». Outre cette action 212, qui est cruciale, la Ville veut dynamiser la démocratie participative, et s'engage donc à :

- Mettre en place une formation à la démocratie participative pour les acteurs de la démocratie locale – Améliorer le fonctionnement des Conseils consultatifs de quartier (CCQ), et inciter les associations et les citoyens de la « démocratie silencieuse » à y jouer un rôle actif – Permettre à tous les citoyens un accès plus facile aux élus, aux services publics et aux structures de concertation, notamment par une meilleure information et une modulation appropriée des horaires.

ZOOM

Le Forum 21, qui a défini l'Agenda 21 d'Orléans, comprenait 157 membres, dont 82 citoyens et citoyennes représentant le monde associatif ou la « citoyenneté silencieuse », 27 représentants d'institutions concernées par le développement durable et 44 représentants de la Ville (élus et services) dont le rôle s'est limité à apporter des éclaircissements techniques aux différents ateliers du Forum.

ZOOM

Revivifier la démocratie

LA VILLE
MONTRE
L'EXEMPLE



La Ville utilise les nouvelles technologies de l'information pour dynamiser les échanges démocratiques. Elle a notamment développé les concepts de « Allô M. le Maire » et « Cliquer M. le Maire » afin de proposer un système plus interactif.

Inscrire la culture dans la vie et dans la ville

(ACTIONS 229 À 234)

Plus une ville lutte contre l'inégalité d'accès à la culture, pour une création originale ouverte à tous, et plus l'individu en construction pourra trouver sa place au centre des trois thématiques du développement durable (environnement, social, économie). Les ateliers du Forum 21 ont insisté sur ce point crucial dans le cadre de l'Agenda 21. Et la Ville s'engage à :

- Favoriser l'accès de tous à la culture, de manière diversifiée, avec une programmation riche, festive et de qualité, tout en associant la population à la programmation – Favoriser les créations artistiques et la modernité – Donner à la société civile le plus de facilités possible pour prendre le relais de la Ville en matière culturelle – Développer l'animation nocturne.

Renforcer le lien social et la convivialité

(ACTIONS 223 À 228)

Se rencontrer, échanger, se parler, s'entraider. La ville est ce lieu où le lien social peut se développer au mieux, où chacun peut s'enrichir de l'autre. Pour vaincre l'isolement, et pour un « mieux vivre » en phase avec l'humanisme du développement durable, la Ville s'engage à :

- Développer des expériences de référents d'immeuble et de médiateurs de quartier – Créer le maximum d'occasions et de sites de rencontres (virtuels et réels) autour de thématiques durables (du covoiturage au troc, de la culture au soutien scolaire bénévole, etc.) – Identifier et promouvoir les Systèmes

d'échanges locaux (SEL) à Orléans – Utiliser différents supports de communication permettant de faire savoir au citoyen qu'il peut être acteur.

ZOOM

Repas entre voisins et moments de convivialité au bas des immeubles : la Ville soutient l'opération « Immeubles en fête ».



La Ville soutient les Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) mis en place dans les Centres d'animation sociale (Argonne, Blossières, Murlins, Saint-Marceau). Le principe est simple : les personnes qui veulent échanger des savoirs se rencontrent, sans condition d'âge, d'origine sociale ou ethnique, et s'échangent leurs connaissances en dehors de tout rapport d'argent.

ZOOM

Sans attendre la finalisation de l'Agenda 21, des actions importantes ont été engagées.

Revivifier *la démocratie* dès maintenant

Sensibiliser la population à son rôle citoyen –  → Plus de vingt ans d'existence pour le Conseil municipal des jeunes (CMJ). **Dynamiser la démocratie participative** –  → Création et mise en place de la Charte de démocratie locale en 2001 –  → Mise en place de 12 Conseils consultatifs de quartier (CCQ) en juin 2001 –  → Création dans certains de ces CCQ d'ateliers thématiques –  → Étude en cours pour adapter les horaires d'ouverture de la mairie aux contraintes professionnelles actuelles –  → Étude en cours pour adapter les horaires de « Cliquez M. le Maire » aux contraintes professionnelles actuelles. **Renforcer l'activité et le rôle de la société civile** –  → Évolution en cours du site Internet de la Ville afin de donner plus de visibilité au monde associatif. **Renforcer le lien social et la convivialité** –  → Pour renforcer le lien social, mise en place expérimentale de référents dans les immeubles de l'OPAC d'Orléans –  → Organisation de rencontres thématiques à La Source via le Comité des fêtes –  → Organisation de rencontres thématiques dans le quartier de l'Argonne sur le thème de la santé –  → Organisation de rencontres thématiques dans le cadre de l'Heure jardin et des Rendez-vous du Jardin des plantes. Soutien aux Systèmes d'échanges locaux (SEL) à Orléans. **Inscrire la culture dans la vie et dans la ville** –  → Création de grands événements comme le Festival de Loire –  → Évolution des fêtes de Jeanne-d'Arc –  → Étude en cours pour créer une Nuit des musées –  → Organisation du « cinéma d'été » en soirée –  → Association de la population du quartier de La Source pour définir la programmation du théâtre Gérard-Philippe –  → Festival de Jazz grand public et festif –  → Opération « Un artiste en ville » –  → Gestion de l'Astrolabe déléguée à une association –  → Création de La Rentrée en fête avec plus de 400 associations.



agenda 21:

L é g e n d e :

CETTE MESURE S'INSCRIT SUR UN AXE :

- **E** : environnemental
- **S** : social
- **E** : économique
- **SP** : sensibilisation-participation

AUTRES SYMBOLES

- **A** : les actions indiquées par ce signe relèvent aussi de la compétence de l'Agglo. Les élus de la Ville qui y siègent lui proposeront donc de les inclure dans ses projets.
- **Se déplacer autrement** : thématique des ateliers du Forum 21
- **Favoriser le vélo** : pistes d'actions dégagées au sein des ateliers du Forum 21

Se déplacer autrement Favoriser le vélo → 1. Développer les pistes cyclables et diminuer les ruptures sur le réseau **E** 2. Mieux harmoniser les transports en commun et le vélo **E** **A** 3. Faciliter le stationnement des vélos en ville par la mise en place d'arceaux à vélo aux emplacements les plus fréquentés **E** 4. Inciter les Orléanais à préférer le vélo par la création de parkings couverts, sécurisés, et de parkings relais gratuits ou non et/ou gardiennés par une association d'insertion (en particulier quartier Saint-Marceau et en centre-ville) **E** **S** 5. Envisager la mise à disposition nominative de vélos sur le campus universitaire (avec caution et prêt adaptés) et de structures de stationnement sur le campus **E** **S** **E** 6. Faciliter le stationnement résidentiel des vélos, y compris dans les résidences universitaires, à travers les POS/PLU **E** **E** 7. Mener des expériences de location de vélos, de borne à borne, dans le cadre du renouvellement du contrat sur le mobilier urbain entre la Ville et/ou l'Agglo, et le futur prestataire **E** **E** 8. Encourager la pratique du vélo par la mise en place d'une meilleure communication sur l'ensemble des nouveaux aménagements **E** **A** 9. Encourager la pratique du vélo en signifiant clairement l'accès autorisé aux vélos dans toutes les zones interdites aux voitures et en développant les voies à contresens **E** 10. Profiter de la mise en place de la deuxième ligne de tramway pour créer des parkings relais vélos et des voies cyclables en compte les arrêts du tramway **E** **A** 11. Mettre en place une cartographie des deux-roues **E** **A**

Rue : établir un partage responsable → 12. Développer dans la ville des « zones libres » ou « zones 30 » de partage responsabilisé de l'espace public entre piétons/cycles/voitures **E** **S** **E** **E** **Diminuer l'impact de la voiture** → 13. Favoriser les initiatives privées qui souhaitent encourager le covoiturage **E** **S** **SP** 14. Favoriser l'utilisation des véhicules électriques en mettant en place des bornes électriques sur le domaine public et dans les parkings souterrains **E** 15. Profiter de la mise en place de la deuxième ligne de tramway pour augmenter le nombre de parkings relais voitures **E** **A** 16. Encourager vraiment l'intermodalité **E** **A** 17. Objectif 100 % du parc automobile mairie en véhicules propres (moyen terme) **E** 18. Requalifier la RN 20 en voie urbaine. Agir avec l'Agglo et les administrations pour qu'un véritable contournement d'Orléans soit créé **E** **A** **Améliorer les transports en commun** → 19. Rendre l'usage et l'accès du train plus attractif (aménagement gare, accueil) **E** 20. Action à développer par les commerçants : inciter leur clientèle à prendre les transports en commun (offre de titres de transport) **E** **E** 21. Mettre en place à Orléans des systèmes de « filobus » **E** 22. Créer des voies de bus en site propre sur les mails **E** **A** 23. Profiter du projet Loire et de la réhabilitation du canal pour étudier l'éventuelle possibilité de déplacements de personnes en bateau-bus **E** **SP** **Redonner sa place au piéton** → 24. Réduire le mobilier urbain et la signalisation et mieux les disposer **E** 25. Développer les « pédibus » pour conduire les enfants à l'école et ainsi favoriser la marche à pied dès le plus jeune âge **E** **S** **Réduire les déplacements** → 26. Favoriser le commerce de proximité et le soutien de marchés locaux **E** **S** **E** 27. Poursuivre le maintien de l'activité économique à proximité des lieux de vie **E** **S** **E** 28. Rationaliser l'accès des marchandises dans la ville **E** **E** 29. Soutenir les volontés de développer le télétravail par des partenariats avec les organismes consulaires **E** **S** **E** **SP** 30. Étendre les possibilités de réaliser des démarches administratives en ligne **E** **S** **Lutter contre les nuisances sonores** → 31. Privilégier, dans le renouvellement des véhicules d'entretien de la voirie, des bennes à ordures et de tous les équipements de la Ville et de l'Agglo, ceux qui sont les plus silencieux **E** **A** **Développer des voiries « écologiques »** → 32. Améliorer les techniques de voirie : utiliser des matériaux poreux en lieu et place de l'enrobé systématique **E** **E** **A** **Habiter autrement Favoriser un urbanisme durable** → 33. Revoir les règlements, afin d'imposer, dans les constructions neuves, des locaux à poutrelles plus grands (tri sélectif) donnant sur l'extérieur **E** 34. Sensibiliser les acteurs du bâtiment aux déchets de chantiers et à une prise en compte de cette nécessité dès le début du chantier **E** **E** **SP** 35. Être plus incitatif dans le domaine des solutions durables en matière d'urbanisme. Pour cela, modifier certains articles du Plan d'occupation des sols (POS) afin d'encourager la pose d'éléments solaires et de toitures végétalisées **E** **E** 36. Définir, par secteur, un coefficient minimal de végétalisation des constructions, ce coefficient pouvant être atteint en ayant recours aux toitures végétalisées. Préciser dans le POS les conditions de pérennité des plantations **E** **E** 37. Pour agir sur le cadre de vie et pour la prévention des risques, mettre en place un coefficient maximal d'imperméabilisation ou de perméabilité des sols pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales **E** 38. Rédiger un guide d'incitation au développement durable dans la construction et l'aménagement pour le remettre aux demandeurs de certificat d'urbanisme **E** **SP** 39. Soutenir l'utilisation du vélo en imposant la présence d'un local à vélos dans les nouvelles constructions **E** 40. Rapprocher les points d'apport volontaire des sites de forte production de déchets et revoir l'implantation des sites de déchets de la Ville, afin de limiter les déplacements **E** 41. Densifier le tissu urbain pour limiter les déplacements et l'occupation de l'espace naturel **E** **S** **E** **Choisir la Haute qualité environnementale (HQE)** → 42. Prendre en compte tous les principes de la HQE afin d'aménager toutes nouvelles ZAC, tous nouveaux bâtiments publics et sociaux, en généralisant si possible l'installation de doubles réseaux d'eau et de systèmes solaires passifs, l'utilisation des nouvelles énergies, la réduction des rejets, etc. **E** **E** 43. Présenter un bilan de la cogénération à Orléans (bilans écologique et économique) **E** **E** 44. Participer à la diminution de la production des gaz à effet de serre : favoriser le chauffage au bois dans les bâtiments publics. Favoriser l'usage du bois dans la construction **E** **E** 45. Soutenir l'installation du chauffage « propre » chez les particuliers (nouvelles chaudières bois, chauffe-eau solaire, géothermie, etc.) **E** **E** 46. Pour soutenir la HQE, s'acheminer vers une exonération de la taxe locale d'équipement (TLE) pour les futures ZAC répondant à une série de critères HQE **E** **E** 47. Soutenir l'installation de chauffe-eau solaires et de toitures végétalisées par la mise en place par la Ville de primes à l'habitat propre **E** **E** **Informé, sensibiliser en matière de logement « propre »** → 48. Éduquer et sensibiliser les Orléanais, mais aussi les bailleurs, les syndicats de copropriété aux économies d'énergie, les déchets, l'eau... **E** **E** **SP** **Sensibiliser les habitants aux pollutions domestiques** → 49. Sensibiliser le public et les différents bailleurs aux risques potentiels des différents produits ou matériaux utilisés lors de la construction de logements **E** **E** **SP** **Gérer le risque inondation** → 50. Mieux informer sur les risques inondation, notamment au moment de la construction en zone inondable, et mettre en place un plan de secours en cas d'inondation **E** **E** **Inclure l'intergénérationnel et la solidarité dans la structure urbaine** → 51. Favoriser le maintien des personnes âgées à domicile en prenant en compte ce principe dès la construction (bâtiment adapté, lumière, sécurité...) **S** 52. Développer la mixité intergénérationnelle dans les quartiers en particulier par la mise en place de résidences pour personnes âgées dans les nouveaux aménagements **S** **E** 53. Développer la mixité sociale notamment par la mise en place de logements sociaux dans le centre-ville **S** 54. Poursuivre la redynamisation démographique dans les quartiers (notamment à La Source) **S** **E** 55. Favoriser l'implantation de commerces de proximité et la mixité sociale dans les nouvelles zones d'aménagement **S** **E** **Vivre autrement Développer et mieux gérer la nature en ville** → 56. Développer les espaces verts en ville **E** 57. Valoriser les espaces verts existants (notamment, le parc de l'Étuvé) **E** 58. Inciter les habitants à la végétalisation et au fleurissement des façades et des toits (modification du POS) **E** **S** **SP** 59. Sensibiliser les habitants au fleurissement des balcons **E** **SP** 60. Minimiser autant que possible l'usage par la Ville de produits phytosanitaires (Objectif : phytominima) **E** 61. Investir dans des moyens plus écologiques pour désherber **E** 62. Éditer et distribuer un guide gratuit des bonnes pratiques de jardinage à destination des particuliers (pourrait être distribué lors de « vide-jardins », dans les déchetteries et si c'est possible dans les jardineries commerciales - fera l'objet d'une information dans *Orléans.mag*) **E** **SP** 63. Renforcer cette sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques horticoles et arboricoles par la mise en place de panneaux explicatifs dans les parcs et jardins municipaux **E** **SP** 64. Informer

234 actions

les habitants de ces bonnes pratiques sur le site Internet de la Ville  65. Sensibiliser les jardiniers amateurs aux économies d'eau dans les pratiques d'arrosage   66. Encourager la mise en place de composteurs individuels   67. Intégrer dès la conception des ZAC une volonté de limiter le besoin en produits phytosanitaires et produits d'entretien  68. Étudier les possibilités de récupération des eaux de pluie en vue de l'arrosage  69. Respecter et maintenir la biodiversité en ville  70. Favoriser les essences d'arbres locales, adaptées au climat, et éviter les plantations exigeantes en eau  71. Sensibiliser les riverains aux herbes folles, pas forcément inutiles. Plus généralement, favoriser, dans les espaces publics, une nature spontanée plutôt que maîtrisée    72. Éclaircissement du boisement du lit de la Loire  73. Inciter les habitants à s'approprier l'espace public contigu à leur habitation (plantation, entretien)     74. Mettre en place des bourses aux plantes   **Réduire les déchets et mieux trier** → 75. Développer autant que possible le tri sélectif à l'ensemble du territoire de la ville  76. Mettre l'ensemble des produits à recycler dans une même poubelle (corps creux et corps plats), ce qui nécessite une modification de la chaîne de tri  77. Rencontrer les commerçants du centre-ville et les responsables des grandes surfaces afin de les inciter à réduire la distribution de sacs en plastique    78. Disposer des poubelles de tri sélectif à la sortie des caisses des grands magasins pour permettre un rejet immédiat de l'emballage des produits   79. Mettre en place des actions fortes pour sensibiliser la population, par exemple organiser une semaine sans sacs en plastique   80. Mettre en place un distributeur de sacs, mise à disposition de cabas (en tissu) en lien avec les commerçants pour pallier l'utilisation des sacs en plastique   81. S'assurer d'aller jusqu'au bout des démarches de recyclage papier : le papier recyclé ne doit pas finir dans le tout-venant  82. Organiser une ou deux journées par an de collecte des déchets électroménagers et électroniques   83. Étudier, pour les entreprises, un paiement des déchets au poids afin d'encourager un tri plus efficace   84. Lutter contre l'engorgement des points d'apport volontaire, en contraignant les sociétés d'enlèvement à des passages plus fréquents   **Réduire toutes les consommations-ressources** → 85. Poursuivre la réflexion que mène la Ville sur la mise en place d'une charte d'éclairage pour les commerces du centre-ville    86. Pour lutter contre la production de gaz à effet de serre, profiter des phases de renouvellement du matériel pour préférer les moteurs 4 temps ou électriques aux moteurs 2 temps (débroussailleuses, matériel espace verts...)  87. Préserver la ressource en eau en intégrant sur les bâtiments municipaux (neufs) la récupération des eaux de pluie  88. Soutenir les particuliers qui mettent en place des systèmes de récupération des eaux de pluie   89. Réduire l'éclairage public des monuments, la nuit, à partir de certains horaires  90. Introduire les économies d'énergie et l'énergie solaire dans le Plan lumière et l'éclairage public  91. Encourager les éclairages automatiques et les détecteurs de présence dans l'ensemble des bâtiments publics  92. Plan de réduction des consommations d'eau de la Ville (parcs et jardins inclus)  93. Maîtriser la consommation d'eau pour le nettoyage des rues  94. Dématérialiser autant que possible les documents administratifs, et réduire les consommations papier de la Ville  95. Passer toutes les publications officielles et les achats papier de la mairie en papier recyclé  **Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux gestes écocitoyens** → 96. Sensibiliser les citoyens en matière d'économies d'énergie et de réduction des déchets    97. Organiser une forte sensibilisation en faveur des ampoules basse consommation    98. Organiser une sensibilisation des propriétaires de chiens à la place de l'animal en ville (valoriser le ramasseur de déjections canines). Utiliser les données de la « centrale canine » pour recenser tous les habitants d'Orléans propriétaires de chiens et les contacter afin de les inciter à une réflexion sur la place des animaux en ville    99. Sanctionner les propriétaires récalcitrants afin d'améliorer la propreté des trottoirs  100. Travailler davantage dans les écoles pour sensibiliser les enfants au développement durable ainsi qu'aux gestes écocitoyens (et notamment, au tri)    101. Sensibiliser dès le plus jeune âge : développer le réflexe développement durable au sein des structures de petite enfance   102. Sensibiliser les personnes âgées : développer le réflexe développement durable au sein des foyers-logements pour personnes âgées   103. Sensibiliser davantage au recyclage des piles   **Améliorer le cadre de vie** → 104. Protéger le front de Loire et l'aménager en espace naturel  105. Mieux différencier espaces piétons et espaces commerciaux dans l'espace urbain   **Préserver l'eau par le bio** → 106. Étudier la mise en place d'un fonds de conversion à une agriculture environnementale (durable, bio ou raisonnée) sur les zones de captage d'eau potable de la Ville   **Agir pour la santé** → 107. Favoriser la création d'une Maison médicale (avec la présence d'un médecin de garde la nuit)   108. Sensibiliser les médecins généralistes à la nécessité de maintenir une garde de nuit et de week-ends (pour éviter l'engorgement des urgences)  109. Favoriser les plantes non allergènes dans la gestion des espaces verts et espaces naturels  110. Renforcer les programmes Ville-Santé auprès des populations en difficulté   **Réduire les exclusions Handicap : 40 actions-clés** → 111. Rendre plus accessibles les bâtiments publics et les espaces verts  112. Soutenir toutes les initiatives permettant de mettre à disposition des personnes à mobilité réduite des tricycles électriques    113. Soutenir les initiatives facilitant notamment l'achat de tricycles électriques pour les personnes à faible revenu    114. Créer une campagne de communication pour faire mieux connaître et comprendre le handicap   115. Renforcer la collaboration de la Ville auprès des associations œuvrant pour le handicap, en pérennisant la Commission extra-municipale des personnes handicapées (CEMPH) et en la consultant systématiquement pour toute action de la Ville portant sur ses domaines de compétences  116. Prendre en compte les personnes handicapées dans toute publication et manifestation de la Ville, en précisant notamment s'il existe des aménagements permettant l'accueil de personnes handicapées  117. Développer un guide pratique à l'usage des personnes handicapées  118. Mise en ligne d'un site Internet complet (plan interactif, forum, guide...) pour les personnes handicapées   119. Aider les associations à transmettre les informations aux personnes handicapées  120. Harmoniser les pratiques pour avoir une vision globale de l'accessibilité   121. Renforcer le partenariat entre la Direction de la Voirie, l'Agglo, et la Mission Ville-Handicap   122. Créer un schéma global d'aménagement de la voirie : surbassements, poteaux, panneaux publicitaires, pavés...  123. Créer un schéma global d'aménagement des places GIG-GIC avec une vigilance technique particulière pour garantir leur véritable accessibilité  124. Stationnement en surface à tarifs réduits pour les GIG-GIC  125. Tarifs réduits pour les GIG-GIC dans les parkings d'Orléans Gestion  126. Étendre la mise en service de bus adaptés    127. Résoudre les problèmes concernant les arrêts aménagés de transports en commun, dangereux pour les personnes valides   128. Introduire les annonces sonores dans les bus SETAO   129. Garantir la pérennisation du service porte-à-porte SNCF-SETAO   130. Pour le transport des personnes à mobilité réduite : définir les critères d'accès, en donnant la priorité aux personnes handicapées  131. Tenter d'obtenir une prise en charge CPAM du service de transports des personnes à mobilité réduite  132. Soutenir les actions dans le sens des services adaptés : accompagnateurs APADVOR, associations, sociétés privées, etc.  133. Créer une mesure incitative pour favoriser la mise en accessibilité des commerces   134. Être consulté en amont des projets pour étudier les difficultés possibles pour les personnes handicapées en termes d'urbanisme  135. Au niveau du patrimoine : établir un recensement complet des bâtiments publics pour envisager leur mise en accessibilité  136. Contribuer à l'augmentation du parc immobilier à destination des personnes handicapées 137. Recenser les logements existant sur le parc et les nouveaux logements au fur et à mesure de leur construction 138. Prévoir une procédure de logement d'urgence pour les personnes handicapées 139. Proposer des logements adaptables ou modulables en fonction du handicap 140. Favoriser le recrutement des personnes handicapées à la Ville 141. Viser un quota de marchés publics attribués aux établissements spécialisés 142. Faciliter l'accès des enfants handicapés aux structures éducatives 143. Définir une procédure au niveau petite enfance avec le CCAS 144. Travailler avec l'Action scolaire pour permettre l'accueil des enfants handicapés dans les structures et communiquer sur le sujet 145. Prendre en charge les frais de repas des auxiliaires de vie scolaire dans les écoles orléanaises 146. Renforcer les actions spécifiques en faveur du handicap et mieux les faire connaître 147. Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées à Orléans, notamment en matière de simplification des démarches administratives, et soutenir financièrement les actions des associations qui facilitent la vie quotidienne des personnes handicapées 148. Organiser des formations sur le handicap pour les services de la Ville, et les mobiliser lors des semaines Ville-Handicap 149. Profiter de toutes les manifestations existantes (Immeubles en fête, etc.) pour faciliter le lien social et augmenter le contact avec les personnes handicapées ou isolées (notamment par le biais des associations et des gardiens d'immeubles) 150. Favoriser la visite des personnes handicapées dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes **Aider la grande détresse - et favoriser le retour à l'emploi des plus démunis** → 151. Faciliter le parcours d'insertion et les solutions de sortie de la détresse en fédérant les acteurs de la politique sociale 152. Développer autant que possible des guichets uniques, et fédérer les différentes démarches des acteurs sociaux en matière de logement, d'aides sociales, de transports,

agenda 21 : 234 actions

L é g e n d e :

CETTE MESURE S'INSCRIT SUR UN AXE :

-  : environnemental
-  : social
-  : économique
-  : sensibilisation-participation

AUTRES SYMBOLES

-  : les actions indiquées par ce signe relèvent aussi de la compétence de l'AggLO. Les élus de la Ville qui y siègent lui proposeront donc de les inclure dans ses projets.
- **Se déplacer autrement** : thématique des ateliers du Forum 21
- **Favoriser le vélo** : pistes d'actions dégagées au sein des ateliers du Forum 21

de santé, de démarches administratives et d'emploi  153. Favoriser l'embauche, par les entreprises, des personnes en situation d'exclusion   154. Construire un foyer ouvert jour et nuit pour les femmes en situation de détresse  155. Soutenir la création de logements à loyers modérés pouvant servir de passerelle vers un logement classique, accessibles à des couples ou personnes au RMI et à des personnes nouvellement embauchées  156. Soutenir les structures d'éducateurs de rue, et la prévention-médiation   157. Créer des « micro-centralités » : lieux de vie, de rencontres, de soutien et d'échanges dans les quartiers sensibles   158. Inciter les bailleurs à organiser une sensibilisation des gardiens d'immeuble et des travailleurs sociaux à la détection des familles en voie d'endettement   159. Travailler sur la base de la Charte de la solidarité à fédérer les acteurs de l'action sociale   160. Accroître les capacités des structures d'accueil des personnes en difficulté  161. Travailler avec les services de l'État et la Croix-Rouge pour ne pas séparer les familles dans les structures d'accueil  162. Travailler avec les services de l'État et la Croix-Rouge afin de permettre un accueil plus stable dans les structures d'urgence  163. Accès aidé à la culture (invitations gratuites) pour les personnes en difficulté en s'appuyant sur les associations   164. Développer les actions éducatives et sortir de la logique d'assistance en matière de réinsertion  165. Intervenir auprès du Centre hospitalier régional d'Orléans pour que la PASS (permanence de soins) soit ouverte plus longtemps  166. Soutenir les associations positionnées sur l'urgence   167. Développer la contractualisation des politiques d'aide, dans une démarche de responsabilisation et une démarche éducative  **Faciliter la vie lors de la vieillesse** → 168. Favoriser le plus longtemps possible le maintien à domicile des personnes âgées tout en leur assurant un contact avec la société (aide à domicile...)  169. Organiser un suivi des personnes âgées (système de parrainage, structures d'accompagnement)  170. Développer des résidences adaptées aux besoins afin que les personnes âgées restent autonomes le plus longtemps possible  171. Développer autant que possible les programmes associant les retraités et personnes âgées aux enfants, afin de conserver un lien social bénéfique au troisième âge   **Agir pour la mixité sociale** → 172. Favoriser davantage de mixité sociale dans le parc de logement social  173. Faire évoluer les mises à disposition foncières afin d'engendrer la mixité sociale dans les ZAC   **Favoriser un autre développement** **Aider les acteurs du développement durable** → 174. Soutenir les projets de l'université en faveur du développement durable (aides financières, accueil de chercheurs, orientation du prochain contrat de plan...)    175. Développer les partenariats avec le pôle recherche-innovation en matière d'environnement, via Orléans Technopole et la création d'un Fonds d'aide à l'innovation, en liaison avec l'AggLO     176. Favoriser l'implantation de nouvelles activités liées à l'environnement     177. Soutenir le développement de l'agriculture biologique par la mise en place d'information sur ces produits sur les marchés, organiser des actions fortes de sensibilisation « bio », à l'instar de ce qui peut être fait lors de la quinzaine du commerce équitable, et créer un marché bio et de production locale    178. Soutenir la création d'un guide du « consommer solidaire »    179. Développer les jardins d'insertion, favoriser notamment l'implantation des Paniers du Val de Loire à Orléans et inciter les producteurs « bio », les entreprises d'insertion et les régies de quartier à travailler en partenariat    180. Favoriser les initiatives de tourisme vert   181. Favoriser le commerce équitable et le microcrédit     **Sensibiliser le monde économique à un autre mode de développement** → 182. Renforcer les liens avec le monde de l'entreprise dans une logique de soutien et d'aide à l'application des principes du développement durable via Orléans Technopole Développement     183. En partenariat avec l'agriculture locale, soutenir le développement des biocarburants   184. Travailler en partenariat avec les associations économiques afin de sensibiliser les entreprises au développement durable et en particulier à l'utilisation des produits recyclés   185. Favoriser les synergies entre entreprises, université et recherche dans le domaine de l'environnement, à l'image de ce que font les pôles de compétitivité    186. Favoriser l'émergence de nouveaux concepts pour l'organisation de « zones d'activité jardins »   187. Soutenir une démarche d'écologie industrielle en matière de développement économique, en particulier pour les ZAE   188. Soutenir les entreprises soucieuses de réfléchir aux trajets domicile-travail de leurs employés    189. Initier et/ou aider tout système de coopération et d'entraide entre les entreprises et les commerçants, pouvant servir au développement durable (recyclage, etc.), notamment dans les parcs d'activité     190. Favoriser les projets innovants de recherche en faveur de la protection de l'environnement    **Sensibiliser les citoyens à la consommation** → 191. Prolonger l'expérience lancée par la Ville en faveur du commerce équitable auprès de tous les commerçants d'Orléans     192. Convaincre les clients (les entreprises, les collectivités, les citoyens...) d'acheter « durable », en faisant connaître les matériaux, les produits existants    193. Développer et étendre la Charte des achats publics durables de la Ville, en particulier en la diffusant sur le site Internet de la Ville     194. Soutenir les agriculteurs qui pratiquent le « bio » et l'agriculture raisonnée, en développant la part des produits issus de ces types d'agriculture dans les cantines de la Ville et plus particulièrement les cantines scolaires    195. Financer des goûters et petits-déjeuners équitables dans les maisons de quartier et centres aérés en dehors de la quinzaine du commerce équitable     196. Favoriser les échanges directs entre habitants, afin de « recycler » plutôt que de produire (bourses d'échange, vide-greniers, etc.)    197. Étudier, avec le délégataire chargé de l'alimentation en eau, la possibilité d'apporter une prime aux consommateurs engagés dans les économies    198. Pour mieux maîtriser la consommation d'eau, étudier comment la Ville peut soutenir la mise en place de compteurs individuels     **Rendre la Ville consomm'actrice** → 199. Établir une vraie politique d'achats durables de la Ville, et la faire partager aux structures qui en dépendent (Sem, Opac, etc.)    200. S'orienter vers l'achat d'un quota d'énergies propres pour la fourniture d'électricité   201. Poursuivre des initiatives telles que le recours à des « toilettes sèches » afin de sensibiliser le public à d'autres pratiques    202. Poursuivre la politique de réduction de la consommation énergétique et des consommations-ressources de la Ville (papier, etc.)    203. Favoriser l'insertion par les activités durables et l'aide au Tiers-secteur    204. Faire appel à des entreprises d'insertion comme prestataires de la mairie   205. Encourager la création d'entreprises du Tiers-secteur en particulier par la Charte d'achat des marchés publics    **Aider les pays en développement** → 206. Intégrer le développement durable dans la coopération décentralisée, et plus particulièrement dans la relation Ville d'Orléans - Parakou (Bénin)    **Revivifier la démocratie** **Sensibiliser la population à son rôle citoyen** → 207. Améliorer les supports de communication des assemblées générales des Conseils consultatifs de quartier et établir des ordres du jour diffusés aux membres des CCQ, voire au public  208. Mieux expliciter le rôle des mairies de proximité  209. Lors des phases de concertation, retravailler le lien entre élus et citoyens par une amélioration de l'identification du rôle du citoyen, de l'élu et du technicien  210. Expliquer de façon claire quelle est la frontière entre la démocratie participative (les citoyens) et l'élu  211. Sensibiliser les jeunes, dès le plus jeune âge, à leur rôle de citoyen (visite des mairies, ambassadeurs de citoyenneté)    **Dynamiser la démocratie participative** → 212. Développer un processus permanent de consultation, en amont, sur tout projet d'aménagement. S'engager à ce que la concertation publique intervienne le plus tôt possible lors de l'élaboration des projets. Faire précéder cette concertation de phases d'information et d'actions de sensibilisation    213. Mettre en place une formation à la démocratie participative pour les acteurs de la démocratie locale (membres CCQ et personnes ressources et relais)  214. Améliorer le fonctionnement des Conseils de Quartier (plus d'implication des associations et des groupements de quartier, plus de consultation de la population)  215. Créer des conseils consultatifs thématiques et pérenniser le Forum 21    216. Étudier les horaires d'ouverture des services publics pour mieux les adapter aux contraintes professionnelles actuelles   217. Modifier les horaires du « Chat » de M. le Maire (plus tard en soirée) **Renforcer l'activité et le rôle de la société civile** → 218. Mettre en place des partenariats avec les médias locaux afin de diffuser davantage d'informations portant sur les démarches et les initiatives de la société civile en faveur d'un développement durable 219. Favoriser le développement des associations 220. Développer les possibilités de communication réservées aux associations par la création d'un portail dédié sur le site Internet de la Ville 221. Faciliter l'accès à la réservation des salles municipales 222. Chaque fois que cela est possible, confier à la société civile la responsabilité de la gestion des projets durables (par exemple : entretien, voire aménagement des espaces verts et du fleurissement, gestion des projets culturels, des programmes d'animation et de lien social, etc.) **Renforcer le lien social et la convivialité** → 223. Inciter le développement de référents d'immeuble, au travers d'animations localisées 224. Créer un réseau de médiateurs de quartier 225. Pour renforcer le contact entre les habitants, organiser des rencontres thématiques dans de nouveaux sites (balades, marchés, commerces, immeubles en fête...) 226. Créer le maximum de sites de rencontres (virtuels et réels) autour de thématiques durables (du covoiturage au troc, de la culture au soutien scolaire bénévole, etc.) 227. Identifier et promouvoir les Systèmes d'échanges locaux (SEL) à Orléans 228. Utiliser différents supports de communication permettant de faire savoir au citoyen qu'il peut être acteur **Inscrire la culture dans la vie et dans la ville** → 229. Favoriser l'accès de tous à la culture de manière diversifiée et avec une programmation riche 230. Favoriser les créations artistiques et la modernité 231. Donner à la société civile le plus de facilités possible pour prendre le relais de la Ville en matière culturelle 232. Favoriser une politique culturelle qui soit tout à la fois festive, grand public, et de qualité 233. Associer la population à la programmation de spectacles (cf. le quartier de La Source avec le théâtre Gérard-Philipe) 234. Développer l'animation nocturne



ACTIONS : l'ensemble des propositions issues du Forum 21 et validées par le Groupe de pilotage initial. Elles constituent le programme sur lequel la Ville s'engage. ■

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Soutient les démarches privées ou collectives qui ont pour but de préserver l'environnement. ■

AGENDA 21 : programme d'actions local élaboré avec les citoyens pour mettre en place au niveau d'une collectivité territoriale les principes

du développement durable définis par le Sommet de la Terre de Rio (21 = 21^e siècle). ■

COMMERCE ÉQUITABLE : système d'échanges qui assure aux petits producteurs (du Sud ou du Nord) un prix plus « juste » que celui fixé par les rapports de marché existants. ■

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : aide apportée par une collectivité locale à une autre collectivité locale (généralement : d'une ville du Nord à une ville d'un pays en développement). ■

HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE) : ensemble de principes qui permettent de construire de façon plus respectueuse, pour l'environnement et pour l'homme. ■

MICROFINANCE (MICROCRÉDIT) : système de prêts de faible importance qui permet à des personnes exclues du système bancaire de créer une activité économique. ■

PLAN DE DÉPLACEMENT EMPLOYÉS (PDE) : programme d'actions visant à limiter la pollution



Parlez-vous DD ?

Petit lexique du développement durable



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : démarche qui va au-delà de la concertation. Dans la démocratie participative, le citoyen propose et peut cogérer les projets publics. ■

FORUM 21 ET ATELIERS DU FORUM 21 : structures de la démocratie participative à Orléans. ■

GAZ À EFFET DE SERRE : ensemble des gaz présents dans l'atmosphère qui piègent les rayons infrarouges émis par la Terre (CO₂, méthane, certains gaz isolants, mais aussi vapeur d'eau). ■

générée par les déplacements des salariés. ■

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : documents fixant les règles d'aménagement d'une ville, les zones constructibles, les impératifs architecturaux, etc. ■

PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE : consiste à éliminer les organismes nuisibles pour les plantes en introduisant leurs prédateurs biologiques plutôt que des pesticides. ■

TRANSVERSALITÉ : méthodologie visant à poser les problèmes dans leur globalité et à sortir des cadres fonctionnels classiques (notamment administratifs) pour les résoudre en croisant l'ensemble des visions et des compétences disponibles. ■

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) : périmètre à l'intérieur duquel un organisme privé ou public construit pour le compte d'une collectivité locale selon un règlement défini par cette dernière. ■

À LA CUISINE



1. Un couvercle, c'est 30 % d'énergie économisée et du temps gagné. **2.** Je dégivre régulièrement mon frigo : 5 mm de glace augmentent la consommation électrique d'un tiers. De même : j'utilise bien mon lave-linge, en limitant les doses. **3.** Le tri des déchets, ça marche : 27 bouteilles en plastique recyclées permettent de confectionner un pull en fibres polaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La moitié des ordures ménagères est constituée d'emballages.
- Un toit bien isolé, c'est 30 % d'économies de chauffage.



AU TRAVAIL

10. Je privilégie les transports en commun ou le vélo : une voiture rejette chaque année 3 fois son poids en polluants. Idem : je roule en douceur : c'est 20 % d'économie sur l'essence et moins de pollution. **11.** J'utilise le dos des feuilles imprimées comme brouillon. Personnellement, j'imprime en recto verso. **12.** Quand je suis stressé, je suis moins efficace... C'est pareil pour mes collègues ou employés. Je fais donc de mon mieux pour travailler dans une bonne ambiance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 litre d'huile de vidange suffit à polluer 1 million de litres d'eau.
- Une voiture consomme 15 litres aux 100 pour faire son premier kilomètre : j'évite de prendre ma voiture pour des petits trajets.

AU SALON

4. J'éteins les appareils électriques plutôt que de les laisser en veille. De même : j'éteins la lumière quand je quitte la pièce. **5.** Quand je mets le chauffage, j'évite de laisser les fenêtres ouvertes.

6. Pour le ménage, j'utilise une éponge ou un torchon plutôt que des lingettes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Une ampoule basse consommation de 20 W éclaire comme une ampoule à incandescence de 75 W.



AU GARAGE ET AU JARDIN

13. J'utilise des engrais et des pesticides naturels, comme le compost issu de mes déchets verts. Et je récupère l'eau de pluie pour arroser mes plantes. **14.** J'apporte mes produits toxiques et piles dans une déchetterie, et j'apporte mes vieux vêtements ou appareils usagés à des organismes de charité. **15.** Je contrôle régulièrement l'état de mon véhicule (filtre à air, échappement).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Arroser son jardin le matin ou le soir évite jusqu'à 50 % de gaspillage par évaporation.



21 gestes pour le 21^e siècle

À LA SALLE DE BAINS

7. En fermant le robinet pendant que je me lave les dents ou que je me rase, j'économise... 12 tonnes d'eau par an. Idem : je prends des douches plutôt que des bains (une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres

d'eau ; un bain, 150 à 200 litres). **8.** J'utilise un système pour économiser l'eau dans ma chasse d'eau (j'y place une bouteille pleine pour en diminuer le volume). **9.** J'utilise du vinaigre blanc pour détartrer la salle de bains, cela marche aussi bien, et ça pollue moins.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Laisser le robinet ouvert pendant qu'on se lave les dents, c'est gaspiller 12 tonnes d'eau par an.
- Un robinet qui fuit, c'est 5 litres d'eau gaspillés à la fin de la journée.
- Une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres d'eau ; un bain, 150 à 200 litres.

AU MARCHÉ

16. J'achète des produits de saison : j'évite les denrées produites sous serre ou très loin. De même, je privilégie les produits du commerce équitable, bio, ou issus de l'agriculture raisonnée. **17.** Je privilégie mon marché et mes commerces de proximité ; je limite donc mes déplacements et les intermédiaires. **18.** Je fais mes courses avec un panier :



j'évite ainsi la prolifération des sacs en plastique. Idem : je privilégie les produits en vrac ou avec un emballage léger.

EN SOCIÉTÉ

19. Je vote, c'est un geste citoyen essentiel et c'est aussi penser à l'avenir. **20.** Je suis poli : « Bonjour », « Merci », « Au revoir », trois mots qui sont les bases du respect de l'autre. Je m'oppose à toute forme de violence, physique ou verbale... **21.** Je donne un peu de temps à une association pour aider à l'insertion ou participer à la vie de ma cité. Par définition, plus une personne est différente de moi, plus elle a de choses à m'apprendre.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Nous vivons dans un monde 2 fois plus inégalitaire qu'en 1960.

Et si la solution, c'était nous ? Par leurs transports et leur logement, les ménages produisent directement plus d'un tiers des gaz à effet de serre. Mais chacun de nous peut agir : il suffit généralement d'un peu de bon sens...